



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE
DU 20 AVRIL 2016

L'An Deux Mille Seize, le mercredi 20 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 14 avril 2016, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H09, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Robin FRERET, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient PRÉSENTS : M. DOSSANG Guy ; Mme DELAVIGNE Nadine ; M. BEHAR Claude ; M. PRIEZ Rémi ; M. MAILLARD Jean-Marie ; M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynal ; M. PATTYN Patrick ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène ; M. BOURRELLIER Ludovic ; M. PAVON Jean-Pierre ; Mme AUGER Stéphanie ; M. LEPINTEUR Olivier ; M. ROUSSEL Emmanuel ; Mme LEBARBIER Stéphanie jusqu'à 20H57 (dossier 43) ; M. BOUILLIE Jean-Luc ; M. DERRAR Mohamed ; Mme LUVINI Françoise ; M. MANÉ Abdoulaye ; Mme BANDELIER Lysiane ; M. FRERET Robin ; Mme MARAGLIANO Francine ; M. CAPUANO Giovanni ; M. ETTAZAOUI Driss ; Mme JUIN Clarisse ; M. BENTALHA Mohammed ; M. GHZALALE Fouade ; Mme HANNOTEUX Maryvonne ; M. VEYRI Timour ; M. NOGAREDE Alain ; Mme MARTIN Françoise ; M. CAMOIN Emmanuel à partir de 18H38 (dossier 12) ; Mme VILAIN Mireille ; M. MORILLON Marc ; M. HAMEL Raynald ; Mme CANEL Françoise ; M. GANTIER François ; Mme BAUGE Agnès ; M. WATEL Patrik ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Hélène ; M. JARRY Jacky suppléant de M. MOLINA Michel ; Mme BOCAGE Sophie ; M. CASTEL Patrick ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. DULONDEL Michel ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; M. PERRIN Marc ; M. HUBERT Xavier ; Mme DAUPHIN-HENNEQUEZ suppléante de M. SIMON Stéphane ; M. GILLES Hervé ; M. MABIRE Arnaud ; M. CAPILLON Jean-Pierre suppléant de M. SENKEWITCH Georges ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. GROIZELEAU Bruno ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence ; M. RANGER Michel ; M. CHOKOMERT Patrice ; Mme BENARD Catherine ;

Ont donné POUVOIR : Mme DURANTON Nicole a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic ; M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à M. PAVON Jean-Pierre ; Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie ; Mme DIOUKHANÉ Coumba a donné pouvoir à M. MANÉ Abdoulaye ; Mme LESEIGNEUR Diane a donné pouvoir à M. ROUSSEL Emmanuel ; M. DAIX Jean-Robert a donné pouvoir à M. DERRAR Mohamed ; Mme PECQUEUX Delphine a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène ; M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. FRERET Robin ; Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme BANDELIER Lysiane ; Mme KONTE Maryata a donné pouvoir à Mme HANNOTEUX Maryvonne ; M. SILIGHINI Gérard a donné pouvoir à Mme MARTIN Françoise ; M. ROUSSEL Cédric a donné pouvoir à M. HUBERT Xavier ;

ABSENTS non représentés :

Mme LEON Patricia ; Mme MORLOCK Sabine ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme LEMEILLEUR Monica ; M. LEFRANCOIS Thierry ;

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues.

Pardon. M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Je suis présent, M. le Président. Je n'ai pas répondu à l'appel de « Jay-mes ».

M. Guy LEFRAND

M. Fréret, ce n'est pas « Jay-mes » ici, mais M. James.

M. Robin FRÉRET

Mea culpa.

M. Guy LEFRAND

Merci. Toutes nos excuses, M. James.

Mes chers collègues, bienvenue pour ce nouveau Conseil communautaire.

Pour votre information, nous sommes heureux d'accueillir ce soir dans le public M. Thierry Prouvost-Aubier, le nouveau Trésorier Principal d'Évreux Municipale, et qui va assister à notre réunion. Si vous voulez bien vous lever. Pour ceux qui ne connaissent pas encore notre nouveau Trésorier, qui remplace M. Rica.

Soyez le bienvenu, et nous sommes très heureux de vous accueillir pour entendre nos fructueux débats.

Approbation des procès-verbaux du 27 janvier et du 24 février 2016

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter les procès-verbaux des séances du 27 janvier et du 24 février 2016. Avez-vous des remarques, des demandes, des propositions concernant ces deux procès-verbaux. Pas de remarques. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le procès-verbal littéral des séances du 27 janvier 2016 et 24 février 2016

Mes chers collègues, je vous demande de bien prendre acte de la réception des comptes rendus des réunions de Bureau communautaire des 8 mars et 6 avril 2016, que vous devez avoir dans les dossiers du présent conseil.

1 - CRC – Société d'Économie Mixte Eure Aménagement Développement (SEM EAD) - Rapport d'observations définitives

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, notre première délibération appelle le rapport d'observations définitif sur la Société d'Économie Mixte Eure Aménagement Développement (SEM EAD). Les élus d'Évreux l'ont déjà eu, la Ville d'Évreux étant également membre de cette société d'économie mixte. Ce dossier ne donne pas lieu à un vote, mais il peut donner lieu à débat si vous le souhaitez. En sa qualité d'actionnaire (à hauteur de 11,17%) de la SEM EAD, dont le domaine d'intervention est l'aménagement et le développement, le Conseil communautaire peut débattre du rapport d'observations réalisé par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), qui a examiné les exercices 2010 à 2014 de la SEM. La SEM réalise des équipements, aménage des zones d'activités, urbanise différents quartiers et villages, voire fait de la gestion immobilière, le tout, bien évidemment, pour le compte des collectivités publiques du département. Les conclusions de la CRC font état d'une situation financière saine, les risques économiques liés aux concessions d'aménagement étant pris par les collectivités elles-mêmes. Toutefois, la SEM rencontre des difficultés aujourd'hui en matière de commercialisation. Un plan d'évolution stratégique a donc été établi. Voilà ce que dit la CRC, qui n'émet pas de remarques particulières, si ce n'est sur ces difficultés actuelles de commercialisation de la SEM EAD. Avez-vous des remarques, des questions à poser sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes ? Nous devons prendre acte de ses conclusions. De toute façon, ce n'est pas à notre niveau que peuvent se modifier les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes, bien évidemment, mais en tant qu'actionnaire nous devons en prendre acte. Pas de remarques. Très bien. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DEBAT** du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la SEM EAD pour les exercices 2010 à 2014

2 - Commissions communautaires – Composition – Modifications

M. Guy LEFRAND

Je passe à la première vraie délibération, qui concerne la modification de la composition des commissions communautaires. Pour rappel à M. Fréret, Mme Françoise Martin nous a rejoints en remplacement de Mme Caillat. Je vous demande donc de valider le fait que Mme Françoise Martin souhaite intégrer les 1^{ère} et 3^{ème} commissions. Par ailleurs, M. Moïse Eudier remplacera M. Frédéric Bentley, qui n'est plus disponible pour participer à la 4^{ème} commission. Avez-vous des remarques sur ces modifications de commissions ?

Pas de remarques particulières. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** Mme Françoise MARTIN en qualité de membre des 1^{ère} et 3^{ème} commissions communautaires et **DESIGNE** M. Moïse EUDIER membre de la 4^{ème} commission en lieu et place de M. Frédéric BENTLEY

3 - Mutualisation des services - Création de services communs (Poste de Directeur des Ressources Humaines, poste de Chargé du Développement des centres-bourgs et poste de Responsable de la CLECT et du Contrôle de gestion) – Conventions GEA/Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle, dans le cadre de la mutualisation des services, la création de trois services communs mutualisés avec la Ville d'Évreux – un type de dossiers aujourd'hui habituel – dont un service commun mutualisé au niveau du Directeur des Ressources Humaines. Vous le savez, Mme Aily a souhaité changer de collectivité. Ainsi, M. Gregory Evrard, DRH de la Ville d'Évreux, a remplacé cette dernière, et le poste sera donc partagé à 50% entre la Ville d'Évreux et l'Agglomération, ce qui permet une meilleure efficacité tout en mutualisant les coûts, n'est-ce pas M. le Ministre des Finances ?

Par ailleurs, dans la même délibération, il vous est proposé la mutualisation de la chargée du développement des centres-bourgs, Mme Agnès Cornil – qui peut se lever, si quelqu'un ne se souvient pas de Mme Cornil. Comme vous le savez, son poste est partagé à mi-temps entre la Ville d'Évreux et l'Agglomération. Plusieurs maires ici présents ont déjà fait appel à elle pour un travail et de diagnostic et de mise en forme des rénovations de centres-bourgs. Elle est là pour cela. Elle est à votre disposition, n'hésitez pas.

Enfin, il vous est également proposé la mutualisation du chargé de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (la fameuse CLECT), à savoir M. Vincent Lagain, qui n'est pas là ce soir. Ce poste est financé à 75% par le GEA et à 25% par la Ville d'Évreux.

Avez-vous des remarques sur cette délibération ? Non. Je peux donc la mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} avril 2016, de services communs pour les postes suivants :

- *Directeur des Ressources Humaines (coût partagé à hauteur de 50% par le GEA et par la ville d'Évreux)*
- *Chargé du Développement des centres-bourgs (coût partagé à hauteur de 50% par le GEA et par la ville d'Évreux)*
- *Responsable de la Commission locale des charges transférées (CLECT) et du Contrôle de gestion (coût partagé à hauteur de 75% par le GEA et 25% par la ville d'Évreux),*

APPROUVE les conventions et leur annexe précisant les modalités de mise en œuvre de chaque service commun et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et leur annexe ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir.

4 - Parc d'activités de la Rougemare – Cession de terrain au Groupe BERNIER – STA 27 Concession TOYOTA - Modification de la délibération n°61 du 7/01/2014

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne le parc d'activités de la Rougemare. Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Merci M. le Président. La première délibération concerne un terrain situé à côté de la concession Toyota.

Le 7 janvier 2014, le Conseil communautaire avait entériné la cession de cette parcelle. La concession Toyota envisageait d'augmenter sa surface de stockage de véhicules neufs et

d'occasion en accessibilité directe de son parking arrière. Elle a fait une étude d'aménagement de ce terrain, qui est, comme vous le savez, en très mauvais état, raison pour laquelle nous en avons autorisé la vente. Les investissements sont tellement importants que, pour l'instant, l'entreprise n'est pas en capacité de les faire ; elle reste cependant toujours intéressée par cette parcelle, mais propose de la clôturer et de la rendre propre pour en faire une devanture plutôt commerciale, comme elle donne sur la voie rapide. Comme cela n'est pas en relation avec les stipulations du cahier des charges, qui normalement prévoyait la réalisation d'un programme de bâtiment, nous sommes obligés d'annuler la délibération et d'en repasser une autre. Les conditions restent les mêmes, c'est-à-dire que le prix demeure de 10 €/m² HT et le prix total de 105 480 €, mais nous devons repasser une délibération en Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit juste d'une réactualisation à la marge. Pas de question, pas de débat, je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mes chers collègues, je voulais profiter de la délibération précédente – mais je suis allé trop vite – pour vous présenter Mme Barré, la DGA Ressources dont nous avons parlé, mutualisée Ville d'Évreux/Agglomération, et qui est chargée, comme son titre l'indique, des ressources (finances, ressources humaines, systèmes d'information). Elle est arrivée le 11 avril, et nous sommes heureux de l'accueillir. Elle est une transfuge du Département.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ANNULE** la délibération n°61 du conseil communautaire du 7 janvier 2014 et la délibération n°15 du conseil communautaire du 14 octobre 2014, **CEDE** au Groupe BERNIER (concession STA27 Toyota) les parcelles AR 12p, 13p, 524p et 655p, sises sur le Parc d'activités de la Rougemare à EVREUX, d'une surface de 9 000 m² environ, au prix de 105 480 € TVA sur marge comprise, auquel s'ajouteront les frais de géomètre et d'acte notarié à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** de déroger au cahier des charges de cession de terrain délibéré le 22 décembre 2011 pour l'adapter à la nature particulière du projet du Groupe BERNIER et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

5 - Parc d'activités de la Rougemare – Cession de terrain à la SCI des Pommiers (Concession KIA27 – groupe SCA)

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il concerne une cession de terrain à la SCI des Pommiers, qui est la concession KIA, déjà installée sur la Rougemare. Elle est actuellement locataire, et son bail se terminant en octobre 2017, elle serait intéressée par une parcelle pour un bâtiment d'environ 1 000 m² sur la zone de la Rougemare, zone dédiée aux concessions automobiles. Le prix de cession est de 27 €/m², pour un terrain de 8 530 m².

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas de sujet. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **CEDE** à la SCI DES POMMIERS (concession KIA 27) représentée par Monsieur Olivier HOCHET ou toute société qu'elle se substituera à la condition que Monsieur Olivier HOCHET en soit le gérant et à la condition que la concession KIA27 soit l'exploitant du site, 8 530 m² environ sur le Parc d'activités de la Rougemare, au prix de 269 878,64 € TVA sur marge incluse, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à fixer, en tant qu'éléments substantiels au contrat, la superficie et la parcelle attribuée à cette implantation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

6 - BioNormandie Pépinière Scientifique – Octroi de la B2I à la société ONCODIAG

M. Guy LEFRAND

Les trois prochaines délibérations vont porter sur le BioNormandie Parc. Vous le savez, notre Agglomération vient en soutien direct à des entreprises innovantes, et elle accueille sur le BioNormandie Parc des filières porteuses d'avenir mais aussi d'emplois et d'attractivité, ce qui est particulièrement important pour nous. Comme nous allons le voir, BioNormandie Parc prend désormais son envol et devient ainsi pilote régional. J'ai prévu de le visiter dans quelques jours avec la Vice-présidente en charge de l'attractivité économique, et si certains d'entre vous sont intéressés pour la visiter, n'hésitez pas à nous le faire savoir. À vous, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

La prochaine délibération concerne l'octroi de la bourse, dont il a déjà été question à plusieurs reprises. Le comité s'est réuni... Pardonnez-moi, j'arrive.

M. Guy LEFRAND

Êtes-vous sûr que le comité s'est réuni ?

Mme Stéphanie AUGER

Il s'est bien réuni, je le présidais.

Le comité s'est donc réuni pour ONCODIAG, qui nous avait fait une demande de bourse et d'implantation dans la Biopépinière. Je vous rappelle que la bourse prévoit une exonération du loyer pendant un an, puis de 80% la deuxième année, ce qui correspond à environ 21 000 € de bourse. ONCODIAG est spécialisé dans le développement de solutions innovantes pour le diagnostic et le suivi des cancers urologiques. Petite parenthèse : depuis janvier, ONCODIAG est lauréat du concours mondial de l'innovation 2030. Actuellement, ils sont en Région parisienne, mais ils souhaitent venir sur Évreux.

M. Guy LEFRAND

Ils ont bien raison.

Mme Stéphanie AUGER

Ils occuperont un laboratoire de 60 m² situé au 1^{er} étage de la bio-pépinière, ce qui porte le taux de remplissage à hauteur de 75%.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** à la société ONCODIAG une Bourse à l'initiative et à l'innovation (B2i) d'un montant de 21 000 € se traduisant par la prise en charge des loyers de la Biopépinière scientifique, à concurrence de cette somme, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de cette opération. Oncodiag est une start-up spécialisée dans le développement de solutions innovantes pour le diagnostic et le suivi des cancers urologiques ; elle développe un nouveau test de détection et de suivi du cancer de la vessie.*

7 – Miserey - BioNormandie Parc - Échange foncier avec M. BUISSON

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

Mme Stéphanie AUGER

Le GEA souhaite aménager un nouveau parc d'activités sur la commune de Miserey, sur le site dit BioNormandie Parc, en face de la Biopépinière existante et du CIT. Ce site a été repéré de longue date dans les espaces potentiels d'accueil d'activités, en particulier sur les domaines des biosciences et de la cosmétique, mais n'a donné lieu à ce stade à aucune réalisation opérationnelle, à l'exception de l'acquisition d'une parcelle d'environ 3 hectares située dans le prolongement de la station d'épuration. Ce projet de zone d'activités dédiée aux biotechnologies est aujourd'hui réactivé, car nous avons une demande assez pressante d'un « pépin », une entreprise installée dans la Biopépinière depuis un certain temps qui souhaite maintenant se développer en tant qu'entreprise et surtout en face de la Biopépinière. L'objectif poursuivi par le GEA est donc de permettre la réalisation rapide de ce projet, tout en se dotant des moyens d'accueillir les futures implantations de même nature sur ce site. La parcelle maîtrisée aujourd'hui par le GEA ne permet pas, du fait de sa localisation enclavée, le meilleur parti d'aménagement pour le futur BioNormandie Parc ni l'implantation rapide de cette société. Aussi, le GEA a souhaité négocier avec le propriétaire de la parcelle voisine l'échange de la partie nord de sa propriété contre la partie sud, permettant ainsi un accès direct à la rue de Pacy, en face de la Biopépinière, et d'envisager un schéma d'aménagement plus cohérent. (Le plan vous est proposé au verso.)

Aux fins du bon déroulement des négociations avec M. Serge Buisson, et dans un souci de cohérence avec la politique de déploiement agricole conduite par le GEA, il a été convenu d'attendre la récolte de la culture en place pour débiter les études pré-opérationnelles, et que l'échange de terrains donnerait lieu à un gain de surface au profit de M. Buisson d'environ 2 500 m².

M. Guy LEFRAND

M. Hamel, qui nous revient avec un beau bronzage.

M. Raynald HAMEL

Bonjour. La station d'épuration se trouve là.

Nous l'avons construite par le passé avec des prédécesseurs, dont mon collègue de Miserey, et j'aurais voulu savoir, puisque la station va être complètement enclavée, si le GEA projetait de la supprimer en vue de faire une canalisation pour relier toute cette partie du territoire vers la nouvelle station de Gravigny. La cession de ce terrain est-elle prévue dans l'avenir pour cette société ? Qu'est-ce qui est prévu ?

M. Guy LEFRAND

Vous allez avoir la réponse en direct des services.

M. Raynald HAMEL

Cette question nous intéresse, le collègue de Miserey et moi-même, car nous sommes reliés à cette station.

Mme Stéphanie AUGER

A priori tout est envisageable, me dit-on. Dans le futur, tout est possible.

M. Guy LEFRAND

J'adore quand les services nous disent cela. D'habitude ils nous disent que ce n'est pas possible, et là ils nous disent que tout est possible.

Mme Stéphanie AUGER

A priori toutes les conditions seront réunies pour aller effectivement dans ce sens-là un jour. Rien n'est fermé.

M. Guy LEFRAND

Pour l'instant. Mais l'objectif est justement de fermer cette station d'épuration. Aujourd'hui, l'idée est avant tout de faire cet échange de terrains. Le BioNormandie Parc est une idée qui date de 2004 – cela fait tout de même 12 ans maintenant. Il y a eu un achat de terrain en 2008, mais ce terrain n'était pas le meilleur que nous pouvions acheter. Les relations avec M. Buisson sont très bonnes aujourd'hui, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant, et il a accepté cet échange, ce qui permet d'avoir un terrain beaucoup plus accessible et de développer beaucoup plus rapidement ce BioNormandie Parc qui a mis un peu de temps à décoller et qui, désormais, va pouvoir fonctionner. Aujourd'hui la station d'épuration reste, d'après ce que j'en ai vu sur les plans, mais vous avez eu la réponse en direct, il y aura possibilité dans un second temps de la fermer.

M. Raynald HAMEL

C'était aussi une prévision que de se raccorder à Gravigny.

M. Guy LEFRAND

Ce sera long et cher de se raccorder d'ici à Gravigny. Ce n'est pas encore fait. Après ces précisions je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE**, afin de permettre l'aménagement du futur BioNormandie Parc à proximité de la Biopépinière scientifique et du CIT, l'échange d'une partie de la parcelle C 201 appartenant au GEA avec une partie de la parcelle appartenant à M. Serge BUISSON cadastrée C27, sur la commune de Miserey et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous les actes et conventions éventuelles à intervenir ; cet échange de terrain va permettre au GEA d'avoir un accès direct sur la Rue de Pacy et de réaliser ainsi, un aménagement plus cohérent.*

8 - Miserey – BioNormandie Parc - Demande de permis d'aménager par le GEA – Autorisation de dépôt

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes sur le même dossier, pour un petit détail très technique : il faudrait autoriser le Président à demander un permis d'aménager. Compte tenu des objectifs poursuivis à ce stade, il est proposé d'orienter le choix du mode d'aménagement vers des solutions relatives au lotissement (division foncière en vue de construire), l'option de création d'une ZAC ne paraissant pas justifiée au regard de la taille et de la situation géographique du terrain. En ce qui concerne le lotissement, la formule à retenir est celle de la demande de permis d'aménager portant sur la totalité du terrain détenu par le GEA, dans la mesure où le schéma d'aménager prévoit la création d'une voirie commune et d'une place de retournement. À cet effet, M. le Président doit être autorisé à déposer une demande de permis d'aménager pour permettre l'urbanisation du site.

M. Guy LEFRAND

Pas de soucis ? Je pense que là-dessus nous ne pouvons qu'être d'accord. Pardon. M. Gilles.

M. Hervé GILLES

Bonsoir à tous. Je voulais remercier les services de Mme Auger qui, cette fois-ci, n'ont pas omis de contacter le Maire, afin qu'il intervienne dans l'ensemble des négociations. Il est important de le souligner. Nous disons quand cela ne va pas ; il ne faut pas oublier de préciser quand cela fonctionne bien, n'est-ce pas Mme Auger ? Ensuite, s'agissant de la délibération n°8, nous en avons un peu discuté dans les couloirs avec Mme Auger. Par rapport à ce projet, j'ai évoqué le problème de l'accès, de l'accessibilité, de la traversée du village. Je suis favorable à ce genre d'activités, bien évidemment, mais l'accès principal pour aller à la BioPépinière traverse le village. Ma réflexion porte donc sur l'accès par la Nationale à la BioPépinière qui actuellement n'est pas faisable, puisqu'il n'existe pas.

Mme Stéphanie AUGER

Suite à notre discussion, nous avons envisagé plusieurs scénarios, mais ils concernent aussi l'État, et on me dit que nous n'avons pas encore les réponses à tout ce que nous avons envisagé. Toutefois, nous avons pris en compte ce sujet, notamment le « tourner à gauche » juste avant le CIT.

M. Guy LEFRAND

Mais nous sommes sur la RN13, qui relève de la compétence de l'État, et dans l'éventualité de la réouverture du CPER et de l'intégration de la 2x2 voies Évreux-Chaufour dans le cadre du CPER, cela fait partie des discussions en cours entre le président de Région, Hervé Morin, et le Premier ministre, Manuel Valls. Nous sommes donc un peu bloqués pour le moment par rapport au choix que fera l'État d'ouvrir ou non la possibilité d'avoir une 2x2 voies, et d'une manière générale, de toute façon, puisqu'il s'agit de la RN13, l'État est forcément impliqué et se doit de donner son avis. Voilà pourquoi nous en sommes là aujourd'hui, pourquoi nous n'avons pas de solution définitive. Concernant votre demande, joliment formulée, sur le fait qu'il faut évidemment que les maires soient prévenus quand des interventions ont lieu sur les communes, nous sommes d'accord, il y a eu effectivement un loupé, cela arrive, j'en suis désolé, et je vous présente mes excuses au nom de l'ensemble de l'Agglomération. J'ai redemandé au DGS de rappeler aux services que nous n'intervenons pas sur les communes avant d'avoir prévenu le maire ou sans le prévenir. Cela me paraît évident. Nous en avons souvent discuté, j'y tiens, mais malheureusement il peut y avoir parfois un manqué. L'ensemble des services est attentif à ce que cela ne se reproduise pas. Vous l'aviez dit d'une manière très discrète, mais je pense qu'il est important de le rappeler, et je n'hésite pas à revenir sur le sujet. Pour en revenir à BioNormandie Parc en direct, je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à déposer une demande de permis d'aménager en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement à vocation économique sur le site dit du « BioNormandie Parc » à Miserey*

9 - Smart'Up Normandy Connexion- BPS' - Bourse octroyée à la société « L'Esprit français »

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, Mme Auger, avec une bourse.

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes sur la Smart'Up, qui est une pépinière unique en France, ayant pour vocation d'accompagner le lancement d'entreprises innovantes dont le cœur de métier est le numérique en lien avec la Base Aérienne 105. Ce projet, je vous le rappelle, est porté par trois partenaires : la CCI, la Base Aérienne, le Grand Évreux Agglomération. Il existe un comité, dont nous faisons partie, pour l'octroi de cette bourse aux pépins. Le second comité a eu lieu le 3 décembre 2015 et a retenu la candidature de Déborah Soudry, société « L'Esprit Français » - Vente de coffrets connectés. Il s'agit d'une marque spécialisée dans les coffrets de bienvenue à destination des touristes internationaux dans le but de moderniser le cliché français. La valeur ajoutée est représentée par le « packaging intelligent » qui intègre une puce NFC afin de permettre à l'utilisateur une réelle expérience digitale. Je vous rappelle que le GEA s'est engagé à subventionner les entreprises innovantes par l'octroi d'une bourse, dans le respect des règles communautaires, à hauteur de 20% des loyers, pendant 1 an. Nous vous demandons de valider cette subvention de 290,40 €.

M. Guy LEFRAND

Cela montre que le prix des loyers dans la Smart'Up n'est pas élevé, ce qui est important et ce qu'il faut retenir. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 290,40 € à la société « L'esprit Français », pépin de la SMART'UP Normandy Connexion – BPS', pour 12 mois d'occupation ; « l'esprit Français » est une marque spécialisée dans les coffrets de bienvenue connectés, distribués aux touristes internationaux dans l'hôtellerie « haut de gamme », dans le but de « moderniser » le cliché français.

10 - ADIE - Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Enfin, la subvention de fonctionnement à l'ADIE.

Mme Stéphanie AUGER

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) aide les personnes exclues du marché du travail, qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique, à créer leur entreprise et donc leur emploi grâce au microcrédit. Quelques chiffres. En 2015, 273 porteurs de projet dans l'Eure ont contacté l'ADIE, dont 23% issus du GEA. Depuis 2004, l'ADIE a financé 85 entreprises sur l'agglomération d'Évreux. Ils ont une antenne sur le quartier de La Madeleine. Nous demandons une subvention à hauteur de 5 000 € pour l'ADIE.

M. Guy LEFRAND

Pas de soucis ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Merci Mme Auger.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'ADIE et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels ; l'ADIE est une association reconnue d'utilité publique qui aide les personnes exclues du marché du travail et qui n'ont pas accès au crédit bancaire, à créer leur entreprise grâce à des microcrédits.

11 - Soutien à la vie étudiante – Subventions 2016

M. Guy LEFRAND

La parole est maintenant à M. Bibes.

M. François BIBES

La première délibération concerne le soutien à la vie étudiante, avec une demande de subventions pour deux projets portés par des associations étudiantes d'Évreux. Le premier projet vise à la réalisation d'un prototype de moto par un groupe d'élèves ingénieurs de l'Institut des Techniques de l'Ingénieur de l'Industrie de Haute-Normandie, qui sollicitent un soutien financier de 1 000 €, pour battre un record du monde de vitesse en moto. En 2016, il y aurait fabrication du prototype, avec mobilisation de sponsors pour l'acquisition des pièces. En 2017 auraient lieu les tests d'homologation sur la Base Aérienne 105. L'organisation de l'évènement serait pour 2018. Des contacts ont été pris avec la BA 105 pour pouvoir organiser ce record sur la piste aérienne, sous réserve de l'homologation de la piste. Compte tenu de ces éléments, il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 500 €, au titre du projet mené en 2016. Le deuxième point relève du soutien scolaire et du tutorat étudiant. L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville, une association d'éducation populaire, sollicite le soutien du GEA, à hauteur de 5 000 € pour mener à bien des actions de soutien scolaire et d'animation de la vie étudiante locale. 40 étudiants bénévoles issus de tous les établissements de formation supérieure sont investis dans cette opération. Leur action porte notamment sur les collèges Pablo Neruda et Georges Politzer. Il est proposé de soutenir cette association à hauteur de 3 500 €, au titre des projets menés en 2016.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, dans le cadre du soutien apporté par le GEA aux associations étudiantes, le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € à l'association Word Speed Record, le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à passer avec ces deux associations, ainsi que tout avenant et document liés à ces subventions

12 - Soutien aux institutions locales de la recherche et structures de transfert de technologie – Subventions 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bibes.

M. François BIBES

Il concerne le soutien aux institutions locales de la recherche et structures de transfert de technologie, et les subventions 2016. Le GEA soutient les projets de recherche et de transfert de technologie menés dans les domaines des biotechnologies autour de trois axes :

- la sécurité sanitaire,
- la santé,
- l'expérimentation agricole.

J'ai essayé de présenter ce dossier de façon plus concrète, le discours me paraissant assez compliqué. Les interventions porteraient sur :

- la pasteurisation des crèmes utilisées en cosmétique, en remplacement des antibiotiques ;
- la décontamination microbienne innovante par des ultraviolets en continu ;
- l'utilisation de la lumière pulsée à forte intensité pour la décontamination ;
- la lutte biologique pour le remplacement des pesticides.

Je pense qu'il s'agit là d'un langage beaucoup plus simple et compréhensible pour la plupart, même pour tout le monde. Je corrige tout de suite, je dis « pour tout le monde ».

M. Guy LEFRAND

Nous sommes intelligents, nous comprenons, mais c'est effectivement beaucoup plus simple ainsi.

M. François BIBES

L'axe 2 porte sur le domaine de la santé. Dans le domaine de la santé, l'équipe de Biophysique et Biomatériaux sollicite le soutien du GEA pour mener à bien un projet de recherche visant à optimiser l'ostéo-intégration d'implants orthopédiques, cranio-faciaux, dentaires et cardio-vasculaires, par le développement de nouveaux revêtements de surfaces bio-fonctionnels et bioactifs. Enfin, s'agissant de l'expérimentation agricole, le LMSM intervient dans les recherches sur l'exploration d'une méthode de lutte biologique support aux filières courtes, pour réduire l'utilisation des pesticides dans les cultures, conformément au Plan Ecophyto 2020-2025, dont l'objectif est la réduction des phytosanitaires chimiques de 50% en France d'ici 2025. Voilà les trois axes. Les demandes sont les suivantes :

- Le LMSM demande :
 - une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € pour mener à bien le projet NObact ;
 - une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € ;
 - une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 € ;
- L'équipe de Chimie demande :
 - une subvention de fonctionnement de 15 000 € ;
 - une subvention d'investissement de 10 000 € ;
- L'équipe Agro-Hall demande :
 - une subvention de fonctionnement de 17 000 € ;
 - une subvention d'investissement de 4 000 € ;
- La Plate-Forme Technologique (PFT) demande une subvention de fonctionnement de 11 000 € ;
- L'équipe du La2B demande :
 - une subvention de fonctionnement de 15 000 € ;
 - une subvention d'investissement de 11 000 €.

Il est proposé de maintenir à hauteur des montants octroyés en 2015 le soutien financier en investissement apporté aux instances locales de la recherche et aux structures de transfert de technologie et de renforcer le soutien en fonctionnement apporté aux laboratoires.

Je vous demande donc de décider :

- le versement d'une subvention de fonctionnement au LMSM d'un montant de 23 000 € et d'une subvention d'investissement de 8 000 € ;
- le versement d'une subvention de fonctionnement à l'équipe de Chimie de 15 000 € et d'une subvention d'investissement de 8 000 € ;
- le versement d'une subvention de fonctionnement à la PFT N2S de 11 000 € ;
- le versement d'une subvention de fonctionnement à Agro-Hall de 16 000 € et d'une subvention d'investissement de 4 000 € ;
- le versement d'une subvention de fonctionnement à La2B de 15 000 € et d'une subvention d'investissement de 8 000 €.

Ce sont tous des laboratoires de notre noyau d'enseignement supérieur.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Cintrat.

M. Jean-Luc CINTRAT

Je demande simplement s'il y aura un suivi au niveau des résultats de ces essais, de ces expérimentations par la suite ?

M. François BIBES

Je ne suis pas assez calé, assez doué pour répondre à cette question.

M. Guy LEFRAND

Vous avez pourtant dit que c'était assez facile à comprendre.

M. François BIBES

Je fais confiance aux équipes d'enseignement. Je sais simplement qu'il s'agit d'un pôle d'excellence, qu'il est reconnu comme un pôle d'excellence au niveau de l'agglomération.

M. Guy LEFRAND

Pour vous répondre de manière plus précise, un rapport est systématiquement remis à chaque fois.

M. François BIBES

Merci, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie. M. Capuano.

M. Giovanni CAPUANO

Bonsoir. Connaissons-nous ceux qui sont derrière tous ces acronymes ? Cela représente tout de même beaucoup d'argent, et nous n'avons que des lettres. Avons-nous des noms ? Avons-nous quelqu'un qui se porte garant de tout cela ?

M. Guy LEFRAND

Absolument. Les services de l'Agglomération vérifient et contrôlent tout cela, bien évidemment, et ils sont systématiquement rencontrés et par les services et par les élus.

M. Giovanni CAPUANO

D'accord.

M. François BIBES

Nous les réunissons régulièrement au niveau de l'IUT.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président.

Nous passons des délibérations sur l'enseignement supérieur et la recherche, dont nous disons qu'elles sont liées au développement économique. Pourquoi pas ? Tout à l'heure, quand nous évoquerons le centre d'apprentis, ce sera peut-être un peu plus difficile de faire le lien. Je crois que, si le GEA décide qu'il apporte son soutien et que dans ses missions, dans ses « compétences », nous incluons l'enseignement supérieur et la recherche, alors il faudrait s'interroger et ouvrir dans les budgets futurs une ligne « Enseignement Supérieur et Recherche », pour clarifier les choses et cesser de nous cacher derrière l'économique ou d'autres actions. Peut-être y a-t-il toutefois un problème de compétences du GEA à prendre en compte. Pouvons-nous inclure dans nos compétences l'appui à l'enseignement supérieur et à la recherche ?

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède. Vous en rêviez, vous l'avez fait il y a longtemps, c'est aujourd'hui une compétence facultative qui appartient à l'Agglomération. « Enseignement Supérieur et Recherche » est une compétence facultative qui a été intégrée par l'Agglomération il y a bien longtemps déjà, et aujourd'hui les lignes budgétaires sont inscrites dans la délégation « Attractivité économique », mais cela fait partie d'une compétence qui a été votée par nos prédécesseurs, et nous sommes parfaitement dans la légalité en octroyant des bourses pour la formation et l'enseignement supérieur. M. James.

M. Bernard BROCHOT

Non, c'est moi.

M. Guy LEFRAND

Ils inversent leur micro en permanence.

M. Bernard BROCHOT

Ce n'est pas que je sois contre la recherche, bien évidemment, mais je vais abonder, je le pense, dans le sens de M. Pavon.

M. Guy LEFRAND

Il n'a rien dit.

M. Bernard BROCHOT

Je sais bien que la compétence Culture n'en est pas une, mais quand on met en parallèle ce que nous donnons à la recherche et ce que nous donnons à la culture, bon. Je ne dis pas qu'il faut donner moins à la recherche, mais je pense que la culture est un domaine important aussi.

M. Guy LEFRAND

Quelle est la conclusion alors ? Il ne faut pas donner à la recherche et donner à la culture ou il ne faut pas donner à la culture et donner à la recherche ?

M. Bernard BROCHOT

Non, je n'ai pas dit cela.

M. Guy LEFRAND

Je n'ai pas compris la conclusion.

M. Bernard BROCHOT

Je dis juste que j'ai souvenir de budgets Culture qui ont été sévèrement réduits, contraints, et qu'à une époque, à Saint Germain des Angles, nous organisions, dans le cadre d'un festival, des prestations gratuites et que maintenant nous avons réduit au centre-bourg parce que nous avons justement réduit notre participation à la culture. Je dis que ce serait bien que nous ne l'oublions pas, c'est tout.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Fréret.

M. Robin FRÉRET

Merci M. le Président.

Je voudrais juste rappeler aux différents intervenants que c'est le cœur des collectivités que de soutenir la recherche, que de soutenir l'enseignement supérieur. Effectivement, ce sont des budgets importants, M. Capuano l'a rappelé, des sommes importantes, mais je crois que nous devons nous en enorgueillir, que nous devons tous être fiers autour de cette table d'avoir un territoire dans lequel l'enseignement supérieur et la recherche sont soutenus. Je suis un jeune étudiant, j'ai 24 ans, et je suis très fier d'appartenir à une collectivité qui soutient l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante.

M. Guy LEFRAND

Très bien. J'espère que vous aurez votre licence avant 27 ans. M. Bibes.

M. François BIBES

J'ai la chance d'avoir connu tout le parcours, c'est-à-dire le développement des premières classes d'enseignement supérieur à Évreux, il y a longtemps. J'ai eu deux enfants qui sont allés pour l'un à Paris et pour l'autre à Rouen ; le troisième est allé à Évreux. Je ne vous dis pas les facilités que cela procurait du point de vue de la vie familiale. Nous avons démarré très bas, et je vois aujourd'hui une structure qui monte en puissance. Cette année, nous avons l'ouverture d'une licence en toxicologie. Il faut continuer. Et il y a de plus en plus d'étudiants qui fréquentent les classes d'enseignement supérieur d'Évreux, ce qui est très bien, car nous avons une population jeune qui est demandeuse. Je soutiens donc à fond, comme mon collègue Fréret, ce projet.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour compléter la réponse à la remarque de Bernard Brochot, il est vrai que c'est un choix qui a été fait, et pas seulement par nous, mais depuis de nombreuses années, que d'être un territoire référence sur les biotechnologies. Nous avons souhaité donner un coup d'accélérateur sur ce sujet, notre objectif étant d'être un véritable écosystème en la matière. Entre 2016 et 2015, qu'avons-nous fait ? Nous avons maintenu les budgets d'investissement dans ce secteur et nous avons augmenté de 4 000 € les budgets de fonctionnement. Il ne s'agit pas d'une explosion des budgets mais d'un maintien de ce qui se faisait déjà. Et attention à la comparaison, car comparaison n'est pas raison, comme dit le proverbe, il faut toujours se méfier. Je pense que l'on peut faire de la formation et se cultiver en même temps, et nous avons la chance de pouvoir le faire à Évreux. Profitons-en pour continuer. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** (moins une abstention) le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la ou les conventions afférentes aux soutiens octroyés à l'Université de Rouen au bénéfice de ses laboratoires universitaires – Laboratoire de Microbiologie Signaux et Microenvironnement (LMSM EA 4312), l'équipe de Chimie supportée et supramoléculaire et le La2B – ainsi que tout avenant et document lié à la dite ou aux dites subventions et **DECIDE** le versement à l'Université de Rouen – au bénéfice du Laboratoire de Microbiologie Signaux et Microenvironnement (LMSM EA4312) – d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 000 € et d'une subvention d'investissement d'un montant de 8 000 € ; **DECIDE** le versement à l'Université de Rouen – au bénéfice de l'équipe de Chimie supportée et supramoléculaire (UMR CNRS 6014 COBRA) – d'une*

subvention de fonctionnement à d'un montant de 15 000 € et d'une subvention d'investissement d'un montant de 8 000 € ; **DECIDE** le versement à l'Université de Rouen – au bénéfice du La2B (MERCIA EA 3829) – d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € et d'une subvention d'investissement d'un montant de 8 000€ ; **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé au GIP Plateforme technologique Normandie Sécurité sanitaire Evreux (N2S), ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention et **DECIDE** le versement au GIP Plateforme technologique Normandie Sécurité sanitaire Evreux (N2S) d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 € ; **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé à l'association Agro-Hall, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention et **DECIDE** le versement à l'association Agro-Hall d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 € et d'une subvention d'investissement d'un montant de 4 000 €.

13 - Soutien au déploiement de l'offre de formation du CNAM de l'Eure – Subvention 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bibes.

M. François BIBES

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) propose localement de la formation professionnelle tout au long de la vie à destination d'un public adulte. Ces formations sont conçues en partenariat avec les chambres consulaires et les établissements de formation du territoire. Elles débouchent sur une licence Ressources Humaines en partenariat avec la CCI, un titre Entrepreneur de Petite Entreprise, et deux titres d'ingénieurs (Génie industriel, énergétique). Le GEA a soutenu le CNAM en 2012, 2013 et 2014 en lui octroyant chaque année une subvention de 20 000 €. En 2015, cette subvention était de 8 000 €. Le CNAM sollicite aujourd'hui 10 000 €, mais la commission a octroyé 2 000 €. Pourquoi 2 000 € ? Parce que le CNAM est monté en puissance, il est maintenant majeur et a pris son autonomie. Voilà la raison qui nous a déterminés.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Ranger.

M. Michel RANGER

Merci M. le Président. Je voudrais vous dire quelques mots sur le CNAM, et je rejoins ce que disaient M. Fréret et M. Bibes sur l'importance de l'enseignement supérieur à Évreux et dans le département de l'Eure. Nous avons eu les plus grandes difficultés à faire venir le CNAM à Évreux. Le CNAM touche à la formation des demandeurs d'emploi mais aussi des salariés, et des salariés de qualification importante. Comme l'a dit M. Bibes, en 2012, 2013 et 2014, le CNAM a reçu de l'Agglomération une subvention de 20 000 € par an ; l'an dernier, il a reçu une subvention de 8 000 € ; et cette année, il va recevoir une subvention de 2 000 €. Quand on sait les difficultés que l'on a eu pour faire venir le CNAM et à convaincre son directeur, Gilles Maléfan, de venir faire de la formation de haut niveau à Évreux, de la formation supérieure, alors qu'ils sont plutôt tournés vers Le Havre et Rouen, j'ai bien peur que le CNAM disparaisse d'Évreux dans les années à venir si nous ne les aidons pas plus. Il ne s'agit pas d'un organisme de formation récent, puisqu'il a un siècle, et il exerce au niveau national. Dans la plupart des villes ou des agglomérations où le CNAM dispense ses formations, il est soutenu par les collectivités locales. Je regrette que nous ne les aidions qu'à hauteur de 2 000 €, et nous prenons le risque de voir disparaître ces formations supérieures.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Ranger. Nous nous sommes interrogés également en Bureau communautaire sur ces subventions. La réponse a été très claire, suite notamment à des échanges avec le CNAM, et la décision a été prise en parfait accord avec ce dernier. Il ne s'agit pas de le léser. Comme vous j'apprécie particulièrement les formations des Arts et Métiers, notamment la formation continue qui permet à des salariés d'accéder à des fonctions supérieures. Le budget initial était lié à la mise en place du CNAM, comme l'a rappelé M. Bibes, et aujourd'hui c'est en parfait accord avec ses représentants et sans aucun risque de délocalisation que ces sommes sont proposées. Ce n'est pas une volonté de rejeter le CNAM, bien au contraire.

Le CNAM doit continuer à bénéficier d'un soutien. Suite aux interrogations du Bureau communautaire, vérification a été faite, et c'est bien en parfait accord avec les représentants du CNAM que cette délibération et ces taux de subvention vous sont proposés. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de M. James. Deux abstentions.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** (moins deux abstentions) le versement d'une subvention de fonctionnement à l'antenne du CNAM de l'Eure d'un montant de 2 000 € et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi d'une subvention à l'antenne du CNAM de l'Eure, ainsi que tout avenant et document liés aux dites subventions

14 - Soutien au Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie de l'Eure - Subvention 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bibes.

M. François BIBES

Il concerne le soutien au Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie de l'Eure (CFAIE). Ce centre forme par apprentissage et prépare les jeunes aux diplômes industriels de l'Éducation Nationale : BEP, Bac Pro, BTS et diplôme d'ingénieur. Ces modules de formation visent l'acquisition de compétences en lien avec les métiers préparés et répondent aux besoins des jeunes et des entreprises locales. Pour la rentrée 2016-2017, le CFAIE développe une action de formation visant à inculquer aux apprentis une culture numérique en lien avec le secteur industriel par l'utilisation de la modélisation en réalité virtuelle (paires de lunettes 3D) et l'impression 3D (scanner et imprimante 3D). Le CFAIE sollicite le soutien du GEA pour la mise en place de ce module de formation, à hauteur d'un montant de 11 000 €. En 2015, le GEA a octroyé une subvention en fonctionnement d'un montant de 780 €. Cette année, la commission a proposé un versement de 3 000 € en fonctionnement et de 1 000 € en investissement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Vous voyez, M. Ranger, c'est bien la preuve justement que nous nous adaptons aux demandes et aux attentes. Pour revenir sur le CNAM, les 20 000 € initiaux étaient liés à la mise en place en investissement ; et là, les 2 000 € interviennent dans le cadre du fonctionnement classique. Sur ce dossier, les choses sont un peu différentes : le CFAIE a besoin d'une aide particulière en investissement et en fonctionnement pour démarrer leur formation à la modélisation 3D, donc nous l'accompagnons beaucoup plus cette fois-ci. Cela fait partie d'un dialogue permanent avec les structures demandeuses. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci M. Bibes.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement à « l'association pour le développement de l'apprentissage dans la métallurgie et industries connexes – ADAMIC » (CFAI) d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € et une subvention d'investissement d'un montant de 1 000 € et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé à l'association, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention,

15 - Mise en œuvre du Contrat d'Agglomération 2014/2020 – Action 4 Prolongement Voie Verte – Demande de subventions

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle la mise en œuvre du Contrat d'Agglomération. M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Merci M. le Président. Bonsoir à ceux que je n'ai pas salués.

Il s'agit de la mise en œuvre de l'action n°4 du Contrat d'Agglomération 2014-2020, qui est une demande de subvention pour le prolongement de la Voie Verte. Les objectifs de l'action vous sont rappelés :

- connecter les modes doux en direction de l'axe Seine ;
- créer un nouveau produit touristique, toujours en lien avec l'axe Seine ;
- multiplier et faciliter les accès à la voie verte depuis les pôles structurants et culturels du territoire.

Deux volets concernent cette demande de subvention. Le premier volet a trait au prolongement depuis la gare vers Normanville. Trois phases sont prévues, dans le cadre du développement économique (chambres d'hôtes, produits touristiques, événements, visite de l'Usine à Zabou, la Maladrerie Saint-Nicolas) Nous sommes vraiment tournés vers cette partie du territoire.

M. Guy LEFRAND

Ne provoquez pas Saint-Germain des Angles.

M. Rémi PRIEZ

Je n'oublie pas Saint-Germain des Angles.

Trois phases sont donc prévues pour le projet :

- le réaménagement de la rue de la Renaissance (qui se trouve en contrebas du pont Eiffel et longe l'école Notre-Dame, en bas de l'espace vert) ;
- les études des ouvrages présents sur l'itinéraire (ouvrages d'art...);
- la réalisation des aménagements.

Le deuxième volet concerne un petit morceau extrêmement important, de la Cavée Boudin jusqu'à la gare, qui va nous permettre de placer la gare d'Évreux au départ d'un itinéraire cyclotouriste pouvant aller jusqu'au Bec Hellouin. Deux phases sont prévues pour ce projet :

- la création de l'ouvrage de franchissement du boulevard des Cités Unies ;
- la création d'un cheminement le long de la voie ferrée pour remonter le boulevard Gambetta.

Le plan de financement prévisionnel vous est présenté en dessous, avec pour chaque volet les aménagements et les études, les coûts que représente chaque volet, et, de l'autre côté, les postes de recettes, avec les demandes de subventions. On voit le poste qui concerne la Région et le GEA. Pour cette subvention, il vous est demandé de valider ce plan de financement prévisionnel de la Voie Verte de la Cavée Boudin vers Normanville et d'autoriser le Président à solliciter les subventions et à signer tout document afférent.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Maragliano.

Mme Francine MARAGLIANO

Merci M. le Président. Je voulais juste apporter une précision. Nous avons la chance d'avoir ce beau patrimoine qui est véritablement un produit touristique, la Voie Verte ou mode doux, et qui est très utilisée par les familles des personnes en situation de handicap. Elle va d'ailleurs faire l'objet d'une vidéo de quatre minutes qui fera l'ouverture du départ du Tour de France le 29 juin 2016. Je voulais simplement partager cette information.

M. Guy LEFRAND

Merci de votre partage. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Je m'aperçois que sur un budget de 1 M€ HT, 275 K€ sont consacrés à des études. Cela ne me fait jamais trop plaisir, mais il faut bien étudier. Nous encourageons la recherche, donc il faut bien étudier.

M. Guy LEFRAND

Le passage du boulevard des Cités Unies doit être un peu étudié, il est quand même un peu compliqué.

M. Alain NOGARÈDE

Je voudrais savoir à quelle époque seront réalisés ces travaux.

M. Guy LEFRAND

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat d'Agglomération. Nous sommes ici sur la première phase d'études, et la phase de réalisation est prévue dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2014-2020, donc ces travaux doivent être terminés avant 2020. M. Gantier.

M. François GANTIER

Nous sommes bien contents de ce projet de Voie Verte qui va irriguer la vallée de l'Iton. J'aimerais cependant avoir une petite précision concernant le premier volet : il est question de débroussaillage et de dépose des voies et du ballast, mais, sauf erreur de ma part, nous ne sommes pas encore propriétaire de l'ancienne voie ferrée qui est désaffectée aujourd'hui. Cela va être un peu compliqué avec RFF – SNCF Réseaux aujourd'hui, je crois. Cela risque de poser un problème d'organisation.

M. Guy LEFRAND

M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Ce sera comme pour le reste. Nous sommes là dans la phase d'études, nous allons donc chiffrer tous ces éléments, mais, effectivement, pour que la Voie Verte se continue, il va bien falloir en passer par là, comme nous l'avons fait de l'autre côté.

M. Guy LEFRAND

Les discussions sont en cours avec RFF sur ce sujet comme sur d'autres. Mais vous avez raison, la précision est importante.

M. Rémi PRIEZ

Nous sommes dans le prolongement de ce qui se fait déjà.

M. Guy LEFRAND

M. James.

M. Bernard BROCHOT

Non, c'est encore moi.

M. Guy LEFRAND

Décidément.

M. Bernard BROCHOT

Et ce n'est pas de la faute de M. Priez, il n'y est pour rien. Évidemment, je me réjouis de ce projet, car cela fait déjà des années et des années que nous parlons de la Voie Verte. Apparemment, nous attaquons l'étude au niveau du boulevard des Cités Unies, mais je voudrais savoir si nous pouvions avoir une date pour l'inauguration à Saint-Germain des Angles de cette Voie Verte. Il faut que je m'organise, c'est pour cela.

M. Guy LEFRAND

À 15 jours près nous vous donnerons cela, vous viendrez me voir.

M. Bernard BROCHOT

Je fais une boutade, évidemment, mais tout de même, savons-nous quand nous pourrons rouler dessus ?

M. Guy LEFRAND

L'objectif même des études est de préciser les choses, car, encore une fois, si une partie de ces travaux n'a pas été réalisée, c'est parce que ce sont les plus complexes, d'où la nécessité de ces études, qui effectivement coûtent cher, mais du fait qu'elles requièrent un travail d'ingénierie important. C'est la raison pour laquelle nous prenons du temps. Toutefois, il est prévu que ces travaux soient terminés à la fin du Contrat d'Agglomération, donc en 2020. Je ne peux pas être plus précis pour l'instant, ce sont les études qui vont nous le dire. Ce ne serait pas crédible que de vous donner une date à 15 jours près comme vous le souhaitez.

M. Bernard BROCHOT

Évidemment, mais je voulais savoir si nous étions toujours aujourd'hui sur cette perspective de 2020 ou s'il y avait déjà de gros doutes qui nous feraient dire qu'il faudrait 5 ans de plus.

M. Guy LEFRAND

Non, non, il n'est pas question de 5 ans de plus. Pour l'instant Évreux Nature Environnement n'a pas déposé de recours contre la Voie Verte.

M. Bernard BROCHOT

Oui, cela peut prendre du temps.

M. Guy LEFRAND

Nous avons donc des chances que le projet puisse continuer à avancer. M. Capuano.

M. Giovanni CAPUANO

Je trouve qu'il s'agit d'un beau projet, mais quelle est la solution qui a été retenue pour passer le boulevard, pour notre information ?

M. Guy LEFRAND

Par définition, tel est l'objectif des études.

M. Giovanni CAPUANO

Pardon, je n'avais pas compris, je pensais qu'une solution avait déjà été retenue et que les études devaient suivre, parce qu'on peut aussi mener des études sur une solution, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Les études sont menées pour voir les solutions possibles pour passer ce fameux boulevard et que les gens puissent enfin arriver à la gare et emprunter directement la Voie Verte pour aller, par ce côté-là, au moins jusqu'au Bec Hellouin.

M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Mes collègues Conseillers départementaux derrière moi me disent que le Département peut éventuellement donner des subventions et que cela n'est pas inscrit sur la délibération.

M. Guy LEFRAND

Dans le cadre du Contrat d'Agglomération, le Département n'avait pas souhaité nous accompagner sur ce projet. Aujourd'hui seule la Région nous accompagne. Mais rassurez-vous, il est prévu de revoir le Contrat d'Agglomération avant la fin de l'année. Si nos Conseillers départementaux peuvent décider le président du Département à nous donner plein d'argent, nous les aimerons encore plus. Nous allons lancer le débat, nous pouvons même écrire à tous nos Conseillers départementaux. En tous cas, sachez que j'ai évoqué le sujet avec le président Lecornu il y a quelques jours, nous allons en parler avec le président Morin, et nous aurons une révision de notre Contrat d'Agglomération, dont j'aurai l'occasion de vous reparler des modalités pratiques prochainement, avant la fin de l'année 2016, révision à la hausse pour, je l'espère, les deux collectivités.

Vous l'avez bien compris, nous en avons parlé dans plusieurs Conseils communautaires, notamment des Conseils communautaires récents, je vous avais promis que cela viendrait bientôt, eh bien, c'est en cours, et enfin cette Arlésienne, comme d'autres, voit le jour. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-après du prolongement de la Voie Verte de la Cavée Boudin vers Normanville et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions afférentes à ce dossier et à signer tout document afférent.

POSTES DE DEPENSES PREVISIONNELLES HT		POSTES DE RECETTES		
Volet 1				
Réaménagement de la rue de la Renaissance	134 000 €	Région	137 500 €	20%
Etudes	150 000 €	Autofinancement GEA	546 500 €	80%
Primo-aménagements	400 000 €			
TOTAL Volet 1 :	684 000 €	TOTAL Volet 1 :	684 000 €	100%
Volet 2 :				
Etudes complémentaires liées au franchissement des Citées Unies	125 000 €	Région	400 000 €	38%
Prolongement de la Voie verte section Cavée Boudin Gare	528 000 €	Autofinancement GEA	653 000 €	62%
Création de la passerelle de franchissement des Citées Unies	400 000 €			
TOTAL Volet 2 :	1 053 000 €	TOTAL Volet 1 :	1 053 000 €	100%

16 - Mise en œuvre du Contrat d'Agglomération 2014/2020 – Action 7 Étude pour la création d'un musée vivant de l'OTAN – Demande de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Toujours dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2014-2020, il s'agit de la demande de subvention pour l'action n°7 : la création d'un musée vivant sur la présence de l'OTAN. Pour le projet initial, le site repéré était surtout la Cité Lafayette, un site marqué par la présence américaine, notamment pour les logements. Ce site aurait pu être dédié à l'hébergement touristique, il aurait pu disposer d'un espace de camping style « Air Stream », d'un espace de restauration « American Dinner » ou encore un musée « à la carte » sur la présence américaine et un espace de collection. L'évolution du projet immobilier laisse uniquement un espace de 1,16 hectare, ce qui est relativement petit pour développer un projet de cette envergure. Cela sous-entend de repenser et d'adapter le projet. Depuis la proposition du Contrat d'Agglomération, la propriété Arachequesne, qui est à l'entrée d'Évreux, côté Base Aérienne 105, a été mise en vente, et le GEA s'est porté acquéreur de cette parcelle. Nous disposons par conséquent d'un espace de 21 hectares sur cette magnifique parcelle pour réaliser ce projet de création de musée vivant sur la présence américaine à Évreux, et ce à proximité de la Base Aérienne 105. Nous sommes bien dans la continuité de ce projet. Pour ce projet, il est question du musée vivant, de caravanes typiques américaines ou *écolodges*, d'un *diner*, d'un musée de la Base, et surtout, il s'agira de découvrir l'histoire de la Normandie grâce à l'implantation d'un *Discovery Center* (espace de découverte), qui avait déjà été présenté dans le cadre de l'étude Territoires et Tourisme. Diverses salles de séminaires seront également proposées sur le site. Cette étape consiste à lancer une étude de faisabilité et de définition du projet, comportant :

- un état des lieux et des préconisations en termes de positionnement ;
- une étude de faisabilité technique, juridique, réglementaire, économique évoquant le montage et les partenariats possibles.

Il vous est proposé, au dos de la délibération, le plan de financement de cette étude d'un montant de 80 000 €. Elle est cofinancée à hauteur de 12 000 € par la Région, 12 000 € par le Département et 56 000 € par le GEA. Il vous est demandé de valider ce plan de financement, qui précise la participation du Département et de la Région à hauteur de 12 000 € chacun, et d'autoriser le Président à signer les conventions, solliciter toutes les subventions et signer tout document afférent.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous remercions M. le Maire de Miserey qui nous avait proposé d'acheter cette propriété. Je pense que nous avons là un beau projet. Là aussi nous sommes dans le cadre d'une étude. Nous regarderons ce qui est faisable éventuellement sur la Cité Lafayette, ce qui est faisable sur ce terrain dit « Arachequesne », mais il est vrai qu'il serait intéressant d'associer un *Discovery Center* et un musée vivant, même si je n'aime pas trop ce terme car le projet va bien au-delà et se veut plutôt un centre touristique mettant en valeur la présence des Américains dans l'après-guerre, une orientation touristique manifestement importante pour nous. M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je n'ai rien contre ce type de musée, au contraire, je pense qu'il s'agit d'une bonne idée. En revanche, ce qui me paraît assez ahurissant, c'est qu'aujourd'hui, avec un audit de la Cour des Comptes en cours, qui nous demande de réintégrer les 20 M€ de déficit de zones, nous soyons amenés à racheter la propriété Arachequesne. Je me demande si, dans cette situation-là, il ne serait peut-être pas plus intelligent d'utiliser ces zones en déficit plutôt que de racheter autre chose.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Groizeleau, voulez-vous dire un mot ?

M. Bruno GROIZELEAU

Elles sont en déficit, mais elles sont déjà pratiquement commercialisées. Il ne reste plus que des petits bouts. Il n'y a plus beaucoup de terrains disponibles. Quand les zones seront clôturées, nous aurons un déficit, estimé à environ 20 M€, comme je vous l'ai déjà dit depuis deux ans. Mais nous n'avons pas de terrains pour des projets comme celui-là.

M. Guy LEFRAND

Concernant l'audit en cours de la Chambre Régionale des Comptes, comme cela avait été le cas déjà sur le stationnement récemment, nous n'avons aujourd'hui aucune conclusion. Si vous en avez je ne sais par quel biais, ce n'est sûrement pas légal, car aucune conclusion n'a pu sortir de manière légale de la Cour Régionale des Comptes, le rapport n'étant pas encore écrit. Je pense qu'il faut laisser travailler nos fonctionnaires de la Cour Régionale des Comptes, nous aurons largement l'occasion d'en débattre. Par ailleurs, la propriété Arachequesne n'a rien à voir avec une ZAC, évidemment. Nous en avons débattu ici en Conseil communautaire, l'objectif est de garder son côté rural de belle propriété et de l'utiliser au mieux pour faire vivre le tourisme à Évreux. Nous sommes donc sur deux sujets totalement différents.

M. Gilles.

M. Hervé GILLES

Merci M. le Président. Je voulais dire à M. Priez qu'à l'entrée de la Base Aérienne, la commune s'appelle Miserey. Il a oublié de le dire.

M. Guy LEFRAND

Il a oublié de le dire, c'est pour cela que je l'ai rappelé.

M. Hervé GILLES

Il va vraiment falloir que je me rapproche rapidement de Xavier Hubert pour que nous travaillions sur notre PLU et notre SCOT.

M. Guy LEFRAND

Absolument. Je vous rappelle que nous allons de toute façon revoir le SCOT, obligatoirement, dans le cadre de la fusion et que nous aurons 5 ans pour le réaliser. J'en ai eu la confirmation par les services de la Préfecture il y a quelques jours. Et le PLUi va suivre ensuite. Tout cela va se mettre en place tranquillement, nous allons y travailler sereinement, et je pense que Xavier Hubert est particulièrement au fait de tous ces sujets. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** (moins deux abstentions) le plan de financement prévisionnel de l'étude de création d'un musée vivant de la présence de l'OTAN, **PRECISE** que les montants des participations de la Région et du Département, conformément au Contrat d'Agglomération – sur un coût total d'étude de 80 000€, se répartissent ainsi :

○ Région au titre du FRADT : 15 % des dépenses éligibles HT avec un plafond fixé à 12 000 €

○ Département au titre du FAT : 15 % des dépenses éligibles HT avec un plafond fixé à 12 000 €, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions afférentes à ce dossier et à signer tout document afférent.

**17 - EPIC Office de Tourisme et de Commerce du Grand Évreux - Comité de Direction –
Modification de la composition**

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Dernière délibération concernant la partie Tourisme. Il s'agit de la modification de la composition du Comité de Direction, l'organe délibérant de l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce. Pour rappel, il est composé de 10 membres élus du GEA, de 9 membres socio-professionnels et de membres suppléants. Le Comité de Direction doit être modifié, Mme Lebec n'étant plus directrice du Cadran et ayant été remplacée par le nouveau directeur de l'Établissement Public de Coopération Culturel, M. Christian Mousseau-Fernandez. Nous proposons donc la candidature de ce dernier en tant que membre du Comité de Direction. Par ailleurs, la directrice adjointe de l'Hôtel Kyriad, qui était l'un des membres socio-professionnels de notre Comité de Direction, a démissionné et a été remplacée par la directrice de l'établissement. Nous vous proposons donc de désigner Mme Audrey Elie pour remplacer Mme Céline Dubos et d'approuver la composition globale du Comité de Direction, dont vous avez la liste dans la délibération (11 membres élus, 9 membres socio-professionnels et suppléants).

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Je vous remercie. Merci M. Priez.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** M. Christian MOUSSEAU-FERNANDEZ, membre professionnel titulaire au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme et de Commerce du Grand Evreux, en remplacement de Mme LEBEC de la SEM Cadran, **DESIGNE** Mme Audrey ELIE, membre professionnel suppléant au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme et de Commerce du Grand Evreux, en remplacement de Mme DUBOS de l'Hôtel KYRIAD, et **APPROUVE** la composition globale suivante du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et de Commerce du Grand Evreux :

- 11 ELUS

Nom	Prénom
PRIEZ	Rémi
PERRIN	Marc
BENARD	Catherine
SIMON	Stéphane
MABIRE	Arnaud
AUGER	Stéphanie
ROUSSEL	Emmanuel
LESEIGNEUR	Diane
BANDELIER	Lysiane
GANTIER	François
LEBARBIER	Stéphanie

- 9 SOCIOPROFESSIONNELS

Nom	Prénom	Représentativité	Fonction
GAUBERT	Nathalie	Site Touristique Vieil-Evreux	Responsable animations
MOUSSEAU-FERNANDEZ	Christian	Etablissement Public de Coopération Culturel	Directeur
LE COSSEC	Yvon	Artisanat Caugé	Artisan
BERTOUT BARBEY	Viviane	Gîtes de France – Eure	Présidente des Gîtes de France 27 et propriétaire Chambre d'hôte
		UCIAL Evreux	Président ou représentant UCIAL
LENFANT	Jean-Marie	Agriculture – consulaire	Agriculteur – VP CA 27
LELIEVRE	Simone	Hôtel Evreux	Directrice
GOUEFFON-ANDRES	Béatrice	Consulaire	Vice-président de la CCIE
CALAME – LEVERT	Florence	Musée d'Evreux	Conservatrice

- 10 MEMBRES SUPPLEANTS

Nom	Prénom	Représentativité	Fonction
ELIE	Audrey	Hôtellerie	Directeur
LECHEVREL	Sandrine	Hôtellerie restauration	Propriétaire
CRIAUD	Huguette	Hébergement chambre d'hôte	Propriétaire
TREVISANI	Jean-Pierre	Culture / Patrimoine	Président association Offérus
SIMON	Michel	Immobilier	Agent immobilier
DERRAR	Mohamed	GEA	Elu
BEAUVILLARD	Karène	GEA	Elu
FRERET	Robin	GEA	Elu
BROCHOT	Bernard	GEA	Elu
DE LANGHE	Christian	GEA	Elu

18 - Contrat de ville – Programmation 2016 – Attribution de subventions

M. Guy LEFRAND

Je vais donc passer au dossier suivant, qui nous sera présenté par M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, bonsoir. Comme vous le savez, notre intercommunalité délibère chaque année sur ce que l'on appelle les crédits spécifiques liés à la politique de la ville. Cette année, nous vous proposons, dans le cadre du Contrat de Ville qui a été signé le 8 juillet 2015 par plus d'une vingtaine de partenaires, une programmation associative qui correspond aux enjeux identifiés dans le cadre du Contrat de Ville. La programmation de cette année s'élève à un montant de 304 500 €, répartis comme suit :

- 257 500 € de crédits spécifiques Contrat de Ville ;
- 30 000 € de subventions pour les centres sociaux, liées au fonctionnement de ces centres ;
- 17 000 € dédiés au fonctionnement des Conseils Citoyens prévus par la loi Lamy dans les trois quartiers prioritaires (La Madeleine, Nétreville, Navarre).

J'en ai fini, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Belle synthèse. Je ne vois pas de demande de parole, je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville – programmation 2016 - le versement des subventions figurant sur les tableaux annexés au présent compte rendu, pour un montant total proposé de 253 100 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.*

19 - Cohésion sociale et territoriale – Programmation 2016 – Attribution de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Merci M. le Président. Chers collègues, bonsoir. Nous sommes dans la continuité du précédent dossier, avec la programmation de la cohésion sociale et territoriale, qui, pour cet exercice, est quasiment renouvelée à l'identique. Par les temps qui courent, c'est assez rare pour être souligné.

Deux évolutions sont à noter :

- le soutien au fonctionnement des centres sociaux afin de consolider les fonctions de pilotage et de coordination à hauteur de 10 000 € ;
- l'optimisation et la rationalisation des sorties familiales qui seront désormais portées uniquement par les centres sociaux, et ce dans un souci de meilleure coordination entre les acteurs locaux.

Sur l'exercice 2016, cette subvention s'élève à 145 500 €, avec 25 actions portées par 11 opérateurs selon les thématiques suivantes :

- pilotage des centres sociaux : 40 000 € ;
- éducation : 25 500 € ;
- accompagnement familial : 15 650 € ;
- animation vie locale : 64 350 € ;
- soit un total de 145 500 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale – programmation 2016 - le versement des subventions figurant sur les tableaux annexés au présent compte rendu, pour un montant total proposé de 145 450 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

20 - Projet de renouvellement urbain de Nétreville – Protocole de préfiguration ANRU

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne la suite de notre projet de renouvellement urbain de Nétreville, dont nous avons déjà longuement parlé, Nétreville figurant parmi les 200 quartiers prioritaires de la ville retenus au niveau national pour être accompagnés, au vu des difficultés sociales et de la pauvreté de ses habitants. Cette délibération vous demande de m'autoriser à signer le protocole de préfiguration, puisque, il y a quelques semaines, je suis allé avec Driss Ettazaoui devant le comité d'engagement de l'ANRU, pour préciser l'ambition, le programme d'études, les moyens d'ingénierie que nous souhaitons mettre en œuvre pour aboutir à des projets opérationnels sur ce quartier, lesquels seront déclinés dans la future convention ANRU. Le programme de travail de notre Agglomération prévoit dans le cadre du protocole :

- l'ouverture d'une Maison du Projet destinée à la participation citoyenne ;
- la réalisation d'une étude urbaine pour réfléchir sur le projet urbain global de l'ensemble de l'agglomération, un projet cohérent qui doit être partagé avec les habitants. Le scénario final de cette étude sera la pièce centrale de notre dossier de candidature à l'ANRU pour l'établissement de la convention pluriannuelle définitive ;
- la réalisation d'une étude habitat, en complément de l'étude urbaine, de manière à travailler sur le logement et l'habitat sur l'ensemble de ce territoire.

Enfin, mais cela ne concerne pas l'Agglomération, Eure Habitat sera maître d'ouvrage sur une étude visant en particulier les LOPOFA, concernant la nécessité ou non de les déconstruire ou de les réhabiliter. Cette étude sera donc menée sous la direction d'Eure Habitat. Par ailleurs, nous en avons déjà parlé au Conseil municipal à Évreux, la Ville d'Évreux s'est engagée sur les études du futur groupe scolaire et du futur équipement sportif, études qui sont financées à 50% par l'ANRU. L'ensemble de ces études – et je sais que cela va hérisser M. Nogarède, mais il faut bien les faire, ces études-là sont vraiment indispensables – s'élève à 252 000 €. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le plan de financement ci-après de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Nétreville validé par le comité d'engagement de l'ANRU, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le document cadre ou tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération, y compris les éventuels avenants et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions afférentes à cette opération

Libellé opération	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	subvention ANRU	subvention, CDC	Démarrage	Commentaires
INVESTISSEMENT						
Maison du projet	G.E.A.	300 000 €	105 000 €		1 ^{er} trimestre 2016	Achat d'un pavillon ville d'Evreux + travaux de rénovation
FONCTIONNEMENT						
Etude urbaine	G.E.A.	80 000 €	24 000 €	16 000 €	1 ^{er} trimestre 2016	
Etude Habitat	G.E.A.	40 000 €	20 000 €		1 ^{er} trimestre 2016	
Fonctionnement maison du projet	G.E.A.	60 000 €		20 000 €	2 nd semestre 2016	Valorisation actions habitants – communication - animation du lieu

21 - Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud - Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit en fait de trois dossiers, voire quatre, de reconduction de subventions. Le premier concerne la Mission Locale. Pour vous donner quelques chiffres, sur l'exercice 2015, 3 393 jeunes ont été accompagnés, dont 1 947 du territoire du GEA. 512 ont accédé à une situation d'emploi. 195 ont connu une période d'immersion. 264 ont trouvé une solution de formation. Il s'agit de reconduire la subvention, qui est à hauteur de 70 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de **70 000 €** à la Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels

22 - CURSUS – Atelier et Chantier d'insertion bâtiment - Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Mohamed DERRAR

Même procédure, avec le renouvellement de la subvention à l'association CURSUS. Je souhaitais juste informer les collègues, et en particulier les maires des communes, que ce dispositif existe et qu'il faut l'utiliser. Il est pertinent notamment pour la mise en conformité de l'accessibilité. Vous pouvez utiliser ce dispositif pour financer ces travaux. Je vous rappelle le fonctionnement : 100% du coût de la main d'œuvre est porté par le GEA et la partie matériau est financée par les communes. Sur l'exercice 2016, la subvention est de 94 500 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de **94 500€** à l'association CURSUS, correspondant à 15 000 heures d'insertion, au titre de l'année 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir

23 - Recyclerie Ressourcerie - Association l'ABRI - Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Même exercice : reconduction de subvention pour l'association l'Abri, dont je souligne l'efficacité et les résultats. Nous avons eu l'occasion d'en discuter tout à l'heure avec M. le Président et certains de mes collègues. Il est demandé de renouveler la subvention de fonctionnement à hauteur de 15 000 € pour l'exercice 2016.

M. Guy LEFRAND

Effectivement, nous y sommes allés tout à l'heure avec quelques élus pour l'inauguration des nouveaux locaux. C'est une très belle réalisation de l'Abri. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention : Mme Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Je m'abstiens, comme je l'ai fait en commission.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ATTRIBUE** (moins deux abstentions) une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'ABRI pour la gestion de la recyclerie ressourcerie, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels à intervenir et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention à passer avec l'opérateur

24 - Plate-forme mobilité - Opérateur WIMOOV - Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Même exercice, pour l'association WIMOOV. Il s'agit d'une reconduction de subvention, à hauteur de 110 000 € pour l'exercice 2016.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Je vous remercie.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Toujours. Je me suis exprimée en commission.

M. Guy LEFRAND

Aucun souci, Mme Hannoteaux, vous êtes maître de votre vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **ATTRIBUE** (moins deux abstentions) une subvention de 110 000 € à WIMOOV pour les différentes actions mobilité sur le territoire, somme reversée aux opérateurs mobilité par des conventions de sous-traitance, **AUTORISE** le président ou son représentant à **SIGNER** le cahier des charges et la convention à passer avec WIMOOV et les avenants éventuels à intervenir et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention à passer avec WIMOOV

25 - Diffusion et développement des clauses sociales dans les marchés publics de l'État sur le territoire du GEA - Convention partenariale 2016-2017

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Cette délibération appelle une convention partenariale pour le développement des clauses sociales dans les marchés de l'État. Le GEA propose d'accompagner la dynamique mise en place par les services de l'État et de lui offrir une assistance technique du fait de notre expérience des années passées sur ce dispositif. Il vous est donc proposé une convention pour développer l'utilisation des clauses sociales dans les marchés publics des services de l'État et de la Normandie couvrant le territoire du GEA, elle pourra être signée avec l'État pour cet accompagnement technique. Aucune contrepartie financière n'est prévue, pour le premier exercice en tous cas.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Aucune abstention cette fois-ci.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au partenariat à mettre en œuvre avec l'Etat représenté par Monsieur le Préfet de Région Haute Normandie pour la diffusion et le développement des clauses sociales dans les marchés publics de l'Etat sur le territoire du GEA

26 - Droit commun – SECOMILE - Commune de Guichainville - Programme La Plaine – 1ère Tranche - Rue Nelson Mandela et Mère Theresa - 8 logements PLUS et 2 PLAI individuels - Subvention communautaire 2 PLAI – 5 000,00 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous. La première délibération porte sur une subvention communautaire pour le bailleur social la SECOMILE pour un programme de deux logements PLAI sur la commune de Guichainville. Notre règlement intérieur actuel prévoit en effet le versement d'une subvention de 2 500 € pour chaque logement construit. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 5 000 € pour ce programme.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à la SECOMILE une subvention communautaire d'un montant total de 5 000 € destinée au financement des 2 logements PLAI de la 1^{ère} tranche du programme La Plaine à Guichainville

27 - Droit commun – SILOGE - Commune de Évreux - Programme Ilot Pannette - Rue de l'Ardèche - Acquisition en VEFA de 22 logements PLUS et PLAI - 4 Logements PLAI - Emprunt de 455 590,00 € - Garantie communautaire – 227 795,00 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Ludovic BOURRELLIER

Nous allons sur la commune d'Évreux, sur le site des anciens ateliers municipaux de Pannette, où le bailleur social SILOGE projette la construction de 22 logements. La première délibération porte sur 4 logements PLAI et la seconde portera sur 18 logements PLUS. Il vous est demandé d'accorder la garantie communautaire.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Excusez-moi, M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Voilà un dossier très intéressant, puisque vous faites beaucoup mieux que Roland Plaisance, Jean-Louis Debré, Jean-Pierre Nicolas, Michel Champredon, en lançant ce programme et en faisant croire que des investisseurs privés pourraient arriver sur Évreux pour monter ce type de projet. Toutefois, ce projet est en VEFA, c'est-à-dire que, si vous pouvez le monter, c'est uniquement parce que la puissance publique, les EPCI, ont pris en VEFA ce type de projets. Vous allez me dire que ce sont des offices HLM, comme la SILOGE, mais en fait vous les contrôlez comme vous contrôlez les offices HLM comme Eure Habitat qui dépendent du Conseil départemental, puisque les deux présidents de ces organismes siègent ici dans notre assemblée. Je voudrais rappeler qu'au niveau du logement social – et là je reprends votre journal de propagande, dans lequel vous écrivez – nous sommes aujourd'hui à 44% de logement social sur la ville d'Évreux. Je me pose un problème de fond au niveau de la mixité sociale et je me demande quelle est votre vision de l'avenir, car plus vous allez augmenter le nombre de logements sociaux, plus vous mettrez en avant le fait que nous n'arrivons pas à nous en sortir sur la ville d'Évreux, que nous n'arrivons pas à créer des emplois, que nous n'arrivons pas à sortir les gens de la misère, et que nous n'avons qu'une seule solution : les envoyer dans des logements sociaux. Personne ne souhaite aller dans un logement social, tout le monde veut avoir un emploi, tout le monde veut avoir un salaire, et tout le monde veut un jour être propriétaire de sa maison. Aujourd'hui, dans la configuration qui est la vôtre, non seulement vous créez des logements sociaux, mais vous nous montrez qu'il n'y a pas d'avenir et pas de solutions à Évreux. Vous créez un deuxième problème : en augmentant de manière importante le nombre de constructions, vous êtes en train d'écrouler le marché de l'immobilier sur la ville d'Évreux, et vous êtes en train de faire fuir les investisseurs qui pourraient venir sur Évreux.

M. Guy LEFRAND

Merci pour votre propagande, M. Camoin.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

S'agissant de ce dossier, je souhaiterais que l'on mette le chauffage urbain dans ces immeubles, plutôt que d'avoir le chauffage et l'eau chaude sanitaire par chaudière collective gaz. Je l'avais évoqué en Conseil municipal, je le redis ici. Le tuyau va passer devant, ce serait dommage de ne pas en profiter.

M. Guy LEFRAND

C'est une bonne remarque, M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

M. Bourrellier pourrait intervenir.

M. Guy LEFRAND

Attendez, chacun son tour, M. Bourrellier interviendra en temps utile. M. Bibes.

M. François BIBES

Pour répondre à M. Camoin, nous avons fait 19 logements sociaux, et nous avons eu 180 demandes. Je veux lui dire qu'il y a une demande importante pour ce type de logements et qu'il faut aller dans ce sens-là.

M. Guy LEFRAND

Mme Maragliano.

Mme Francine MARAGLIANO

Merci M. le Président. Pour ma part, je suis ravie de voir sur les dernières délibérations que plus cela va, plus l'accessibilité est mise en avant.

M. Guy LEFRAND

Vous ne nous laissez pas le choix.

Mme Francine MARAGLIANO

En l'occurrence, l'ensemble des logements sera accessible à tous. Or, nous savons bien que nous manquons de ce type de logements sur Évreux.

M. Guy LEFRAND

Merci. Juste quelques éléments de réponse. Tout d'abord, ces logements sociaux, je n'ai pas d'autre choix que de les faire puisqu'ils étaient prévus dans le cadre de l'ANRU, de l'opération de renouvellement de La Madeleine : la déconstruction de logements à La Madeleine devait être compensée par d'autres logements. Ces logements sont la « queue », si j'ose m'exprimer ainsi, des constructions de logements de La Madeleine. Nous ne pouvons pas faire autrement que de les accepter. Deuxièmement, j'assume le fait qu'il y ait aujourd'hui plus de 40% de logements sociaux et qu'il faille ralentir effectivement la construction de ces logements sociaux. J'ai un principe qui est le principe de la République et qui veut que les engagements qui avaient été pris dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain par mon prédécesseur, quel qu'il soit, doivent être tenus. Je crois que c'est la base de la République. Si nous ne respectons pas les engagements pris par les équipes précédentes, quelles qu'elles soient, alors la République n'existe plus, mais c'est peut-être ce que souhaitent certains. Ensuite, rassurez-vous : les investisseurs privés ne disparaissent pas, au contraire. Ce qui tombe bien, parce que, juste à côté, plus de 45 logements en accession à la propriété vont être construits. Vous en rêviez, nous le faisons. Il n'y a donc aucun souci : les investisseurs privés reviennent à Évreux, ce qui n'était plus le cas depuis très longtemps ; les logements sociaux qui devaient être faits sont faits parce que nous respectons les lois de la République. Tout cela ne constitue pas une propagande, il s'agit simplement de réaliser ce qui a été prévu, de tenir les engagements et la parole donnée par la collectivité, quelle qu'elle soit, quels qu'aient été les événements antérieurs. Quels qu'aient été les choix de nos prédécesseurs, il est évidemment normal de les assumer. Donc, oui, les logements prévus seront réalisés ; oui, nous avons aujourd'hui de nouveaux investisseurs privés qui créent des logements à Évreux – et juste à côté, donc ces nouveaux logements ne doivent pas être si honteux que cela – puisque 45 logements en accession à la propriété vont voir le jour dans la continuité, à l'angle de la rue de l'Ardèche et de la rue de Pannette. Nous sommes parfaitement dans la droite ligne de ce que nous souhaitons faire : densifier le centre-ville d'Évreux, densifier Évreux qui, je vous le rappelle, a perdu des habitants sous la précédente mandature, passant sous la barre des 50 000. L'objectif aujourd'hui est de les ramener dans le centre-ville d'Évreux. Tout le travail que nous menons actuellement va dans ce sens. Nous aurons bientôt l'occasion de parler de nouvelles constructions ou réhabilitations par des investisseurs privés, qui sont en train d'acheter des bâtiments dans Évreux, et notamment des bâtiments qui appartiennent à la Ville, pour faire du logement en accession à la propriété privée. Donc oui, nous sommes en parfaite transparence, et ce que vous appelez notre propagande, qui est simplement l'information des engagements tenus, est parfaitement en phase avec ce programme. Nous avons un programme, nous avons été élus sur ce programme, nous nous y tenons et nous le réaliserons, quels que soient les désirs de certains de le voir échouer. Notre objectif est simplement de voir réussir la ville d'Évreux et l'agglomération d'Évreux.

M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président. Je voulais apporter un élément de réponse pour rassurer M. Camoin, si besoin en était, sur la question du peuplement et de la mixité.

M. Guy LEFRAND

Je ne crois pas qu'il va vous faire confiance sur ce sujet.

M. Driss ETTAZAOUI

Si, il le peut. En même temps, ma réponse est factuelle. Je vous rappelle que notre Agglomération a installé sa conférence intercommunale du logement il y a maintenant une quinzaine de jours et que sa mission première est l'élaboration d'une convention d'équilibre territorial. L'objet de cette convention d'équilibre territorial est, pour partie en tous cas, de mieux équilibrer l'offre de logements sociaux à l'échelle du territoire communautaire.

M. Guy LEFRAND

Cela me permet d'ailleurs de rappeler un élément complémentaire. Lors de notre visite à l'ANRU avec le directeur de l'ANRU, nous avons évidemment évoqué la destruction éventuelle de logements et leur reconstruction, et l'État a complètement changé son fusil d'épaule. Il y a dix ans, en 2005, lorsque Jean-Louis Debré a lancé l'opération de renouvellement urbain de La Madeleine, la demande de l'État était de reconstruire si possible sur le même quartier ou en tous cas dans la même ville. Or, aujourd'hui, le directeur de l'ANRU a été très clair, si destruction ou déconstruction de logements il doit y avoir à Nétreville, ils ne devront pas – ce sera une prescription très claire de l'État – être reconstruits à Nétreville, ils ne devront pas être reconstruits sur un quartier prioritaire

de la ville, ils ne devront même pas être reconstruits sur Évreux. Les choses sont très claires, et sur le sujet l'État a complètement changé son fusil d'épaule, mais après tout cela est normal et correspond plutôt d'ailleurs à ce que les professionnels du secteur demandaient. Nous sommes donc plutôt heureux que l'État ait pris conscience de la nécessité, dans le cadre de la cohésion sociale mais aussi d'une certaine mixité, de reconstruire éventuellement des logements sociaux ailleurs que là où ils ont été déconstruits. Le micro de M. Molina est allumé, je pense pour M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Oui, j'ai des cheveux blancs mais pas autant. Je ne comprends pas l'observation que M. Camoin vient de souligner, car nous devrions plutôt nous réjouir. Auparavant nous avions une énorme verrue urbaine en plein cœur de ville, en plein cœur de notre agglomération, et enfin les travaux de terrassement sont engagés, et enfin, sur cette entrée d'hypercentre de notre agglomération nous allons avoir un renouvellement urbain et architectural qui va sortir de terre, ce qui est plutôt un motif de satisfaction. Nous avons un deuxième point de désaccord majeur. Vous dites que personne ne veut de logement social, je ne peux évidemment pas souscrire à ce type de propos. Il suffit de voir le nombre de dossiers de demande de logements sociaux qu'a l'ensemble des bailleurs de la commune d'Évreux dès lors que vous proposez du logement qui est en plus en centre-ville. Évidemment, sur ce type de produit, vous allez avoir, comme François Bibes l'a rappelé, pléthore de candidatures. Il n'y a absolument pas de suspense sur la manière dont les bailleurs vont avoir à gérer plutôt la pénurie de logements que la pénurie de candidatures. Ce type de propos est donc totalement inexact.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Roussel.

M. Emmanuel ROUSSEL

Je voulais juste ajouter qu'un grand nombre de gens qui bénéficient des logements sociaux ne sont pas au chômage, beaucoup d'entre eux travaillent, parfois avec des revenus assez faibles qui ne leur permettent pas d'accéder au logement privé. Le logement social n'est pas fait que pour les gens qui sont en dehors de l'emploi. Mme Bandelier, qui fait également des audiences, pourra en témoigner, mais quand on voit que l'état de délabrement d'un certain nombre de logements est assez avancé, l'arrivée de logements neufs n'est pas un luxe, loin s'en faut. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a énormément de demandes sur les programmes neufs qui viennent d'être construits : beaucoup de gens, quelle que soit leur situation, souhaitent vivre dans des logements décents.

M. Guy LEFRAND

Merci. Et vous l'avez dit M. Roussel, ce n'est évidemment pas une accentuation du nombre de logements sociaux, puisqu'il s'agit de remplacer des constructions vétustes par des logements sociaux neufs. Tant qu'à faire, autant que les habitants d'Évreux soient bien logés. M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Vous détournez un peu mon propos, je n'ai jamais dit que les gens ne demandaient pas de logement social.

M. Guy LEFRAND

Vous l'avez dit très clairement.

M. Emmanuel CAMOIN

Je disais simplement que les gens ne souhaitaient pas forcément aller dans un logement social mais préféreraient avoir un salaire décent, et éventuellement ne pas être au chômage, pour pouvoir devenir propriétaire d'une habitation et la transmettre peut-être plus tard à leurs enfants. Maintenant, qu'il y ait un problème de misère sur la ville d'Évreux et sur la communauté d'agglomération, je vous en donne acte et j'espère qu'un jour vous arriverez à le résoudre en vous retrouvant dans la situation où se trouvait la ville d'Évreux avec des entreprises importantes comme Solex, Klaxon, Phillips, qui permettaient effectivement d'avoir le plein emploi. Je peux vous dire qu'en 1983, à la sortie de ce qui était la friche Ferroxdure, il n'y avait pas de possibilité de circuler parce que tous les gens qui travaillaient sortaient des usines Phillips. Aujourd'hui, nous n'avons plus d'entreprises de ce niveau-là sur la ville d'Évreux, nous avons perdu tout notre tissu industriel, et évidemment cela se traduit par une baisse d'emplois et une désertification de la ville d'Évreux. Vous l'avez dit très justement, nous perdons des habitants à cause de cela.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous avons effectivement perdu 4 000 emplois en 10 ans du fait de la désindustrialisation. On ne peut que regretter que certains n'aient pas anticipé et prévu cette désindustrialisation, mais je pense que tout le monde en a souffert dans quelque ville que ce soit, et évidemment je ne doute pas que vous voterez avec nous les délibérations qui nous permettront de recréer ces emplois dont nous avons tant besoin.

Un dernier mot, M. Bourrellier, peut-être.

M. Ludovic BOURRELLIER

Oui, un dernier mot. Il y a logements sociaux et logements sociaux. Vous l'avez dans la délibération. En l'occurrence, sur le programme de la SILOGE de 22 logements, vous avez 4 PLAI et 18 PLUS. Les PLAI constituent la phase la plus modeste sur les plafonds de ressources des candidats au logement social, et le PLUS la phase intermédiaire sur les profils des candidats. Je rejoins ce que disait Emmanuel Roussel, sur ce programme des familles modestes, ayant des revenus équivalents à 1 voire 1,3-1,4 fois le SMIC, pourront parfaitement se porter candidats sur ce type de profil.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes parfaitement éclairés, je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** (moins une voix contre) sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 455 590 € souscrit par la SILOGE auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de quatre logements PLAI du programme Ilot Pannette, situés rue de l'Ardèche à Evreux

28 - Droit commun – SILOGE - Commune de Évreux - Programme Ilot Pannette - Rue de l'Ardèche - Acquisition en VEFA de 22 logements PLUS et PLAI - 18 Logements PLUS - Emprunt de 2 236 246,00 € - Garantie communautaire – 1 118 123,00 €

M. Guy LEFRAND

La suite de ce même programme de l'îlot Pannette, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il s'agit de la deuxième garantie communautaire, sur les 18 logements PLUS.

M. Guy LEFRAND

Même vote, mes chers collègues ? Qui est pour ? Qui est contre ? M. Camoin, êtes-vous contre ? Non.

M. Emmanuel CAMOIN

Si, si.

M. Guy LEFRAND

C'est comme vous voulez. Je ne veux pas influencer votre vote. Si vous voulez être « pour », je n'y vois pas de problème, surtout sur du logement PLUS. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** (moins une voix contre) sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 236 246 € souscrit par la SILOGE auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de dix-huit logements PLUS du programme Ilot Pannette, situés rue de l'Ardèche à Evreux

29 - Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure - Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il s'agit d'une délibération récurrente annuelle, puisque, dans sa compétence habitat, le GEA contribue, modestement certes mais contribue, au financement de l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure (ADIL), une association qui rend grand nombre de services et apporte ses conseils aux Eurois.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie M. Bourrellier.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 500 € à l'ADIL de l'Eure, au titre de l'exercice 2016

30 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiD) - Procédure d'élaboration - Arrêt des modalités de collaboration avec les communes

M. Guy LEFRAND

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Bonsoir à tous. La délibération n°30 concerne le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Quelques dates pour resituer le dossier :

Au mois de juin dernier, nous avons délibéré pour prendre la compétence PLUi.

Au mois de décembre dernier, le Préfet a prononcé le transfert de la compétence au profit de l'Agglomération.

Le 16 décembre dernier, nous avons voté le fait de prescrire l'élaboration de ce document de planification.

Après avoir prescrit l'élaboration du PLUi (qui intègre par ailleurs le Plan de Déplacements Urbains, ce qui explique que nous l'appelions désormais PLUiD), cette deuxième délibération, importante, vise à définir les modalités de collaboration entre le GEA et les communes membres. J'ai toujours dit que cette prise de compétence PLUi ne visait pas à écarter les communes de leur participation à l'élaboration de ce document important mais, au contraire, que des collaborations devaient se mettre en place, et c'est le sens de la délibération d'aujourd'hui. Il vous est proposé d'avoir un schéma de travail qui se décline avec cinq instances :

- En partant de l'instance de base, nous aurons, si vous le voulez bien, des groupes de travail qui travailleront soit par thématique (logement, déplacements, aménagement, environnement, économie), soit par secteur géographique. Il nous a paru intéressant que plusieurs communes se regroupent et puissent ensemble définir un aménagement de quatre ou cinq communes selon le schéma qui vous est proposé en annexe de la délibération.
- La deuxième instance, extrêmement importante, est le comité de pilotage du PLUiD. Il pourrait être composé du Président, de l'ensemble des vice-présidents et des maires ou un représentant des maires de chaque commune, de sorte que dans le comité de pilotage chaque membre de notre GEA aurait son mot à dire.
Ce comité de pilotage aurait à se prononcer à plusieurs étapes de la procédure : à l'issue du diagnostic, avant le débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui aura lieu au plus tard au mois de mars prochain, et lorsque nous ferons le règlement relatif au zonage et aux orientations d'aménagement et de programmation.
- La troisième instance, classique, est le Bureau communautaire, qui examinera les dossiers avant le passage en Conseil communautaire.
- La quatrième instance est la Conférence des Maires, qui s'est d'ailleurs déjà réunie le 22 février pour examiner ces modalités de concertation, et qui se réunira au moins une deuxième fois à l'issue de l'enquête publique, en fin d'élaboration du PLUiD.
- Naturellement, la dernière instance est le Conseil communautaire, qui est l'autorité délibérante sur toutes les étapes du PLUiD :
 - la prescription de lancement de la procédure (votée le 16 décembre),
 - l'arrêt des modalités de collaboration avec les communes (aujourd'hui),
 - le débat sur le PADD, que nous sommes contraints par la loi Alur à avoir avant le mois de mars 2017,
 - l'arrêt du projet de PLUiD,
 - l'approbation finale du PLUiD.

Voilà, mes chers collègues, les modalités qui vous sont proposées.

Vous avez en annexe un détail de ce projet de gouvernance, il y a même un schéma pour nous y retrouver entre les cinq instances dont j'ai parlé, et le regroupement de certaines communes pour essayer de travailler ensemble. Voilà, M. le Président, la présentation de ce dossier.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous avons déjà longuement abordé ce sujet. J'ai déjà eu l'occasion, par ailleurs, de recevoir plusieurs maires pour évoquer la suite des PLUi, et notamment des révisions allégées des PLU. Comme je vous l'ai dit, c'est évidemment l'Agglomération d'Évreux qui reprend en charge ces révisions ou ces modifications de PLU, et qui les reprend en charge financièrement, comme nous nous y étions engagés. Nous touchons simplement ce soir à l'organisation de ce qui avait déjà été voté. M. De Langhe.

M. Christian DE LANGHE

Ce qui me gêne un peu dans cette organisation, c'est l'intervention du Bureau communautaire, qui, avant le passage en commission à l'Agglomération, va décider ce qui a été prévu au PLUiD, que ce soit validé ou non. S'il y a des désaccords, c'est le Bureau communautaire qui va valider le PLUiD, alors que le comité de pilotage du PLUiD est composé de tous les maires, du président et des vice-présidents. C'est-à-dire qu'après, ce sont uniquement le président et les vice-présidents qui peuvent refaire des observations.

Si quelque chose « croche » avec les maires, le Bureau communautaire va donc prendre la décision finale de passer ou non une délibération en Conseil, ce qui me gêne fortement.

M. Guy LEFRAND

Le passage en Bureau communautaire avant le passage en Conseil communautaire est normal, cela fait partie de notre organisation. On ne peut pas « squeezer », si j'ose ce terme un peu impropre, le Bureau communautaire. Et, justement pour éviter cet inconvénient, nous avons souhaité, avec Xavier Hubert, que le Bureau communautaire se réunisse avant la Conférence des Maires, ce qui permet, si un maire n'est pas satisfait, de revenir sur le problème via la Conférence des Maires. Au contraire, il s'agit d'une sécurisation que de passer la Conférence des Maires après le Bureau communautaire. Si un maire s'estime flouer, cela lui permet de revenir sur le problème. Je pense que vous avez l'habitude du fonctionnement de la Conférence des Maires aujourd'hui, qui permet de pouvoir revenir sur un sujet. Votre remarque aurait pu être justifiée si le Bureau communautaire avait été la dernière instance avant le Conseil communautaire, mais ce n'est pas le cas. J'ai justement souhaité que nous ayons la Conférence des Maires en dernier ressort avant le Conseil communautaire pour pouvoir valider ou ne pas valider ensemble. Encore une fois, le passage devant le Bureau communautaire est obligatoire dans le cadre de notre procédure, et c'est pour éviter les risques que vous signalez que Xavier Hubert et moi-même avons vraiment insisté pour que la Conférence des Maires se tienne après le Bureau communautaire, et c'est la dernière instance qui validera ce qui sera déposé en Conseil communautaire, justement pour répondre à cette remarque pertinente.

M. Christian DE LANGHE

Je pense qu'il faut que nous modifiions les deux lignes concernant le Bureau communautaire (« *ne soient validées et délibérées en Conseil communautaire* »).

M. Guy LEFRAND

De toute façon, cela est forcément validé en Conseil communautaire.

M. Christian DE LANGHE

À mon avis, ces lignes sont mal rédigées.

« *Le Bureau communautaire, composé du Président et des Vice-présidents, réuni avant que les différentes étapes de la procédure ne soient validées et délibérées en Conseil communautaire* » : cela veut dire qu'il s'agit de la dernière étape avant le vote du Conseil.

M. Guy LEFRAND

Non, avant que cela soit validé et délibéré en Conseil communautaire, cela veut dire que la dernière étape est le Conseil communautaire. Pour moi il n'y a pas de soucis.

M. Xavier HUBERT

Le Bureau communautaire ne prend aucune délibération en matière de PLUi, il examine les dossiers avant le passage en Conseil communautaire. Aucune décision n'est prise par le Bureau communautaire. Il fait un examen standard, classique. Comme vous pouvez le voir dans le schéma sur la dernière page de la délibération, les passages obligatoires sont la Conférence des Maires, le Conseil communautaire et le comité de pilotage, et le Bureau communautaire n'est pas une instance de décision en la matière.

M. Guy LEFRAND

Cela est très clair.

M. Xavier HUBERT

Il s'occupe de la préparation des dossiers, comme pour tout dossier.

M. Guy LEFRAND

J'entends bien votre remarque, nous allons proposer un amendement pour que nous soyons tous d'accord.

La délibération précise : « *le Bureau communautaire, instance politique réunissant le Président et les 13 Vice-présidents, chargée de l'examen et de la validation des délibérations avant leur inscription en Conseil communautaire* », ce qui vous pose problème. Il s'agit de la définition même du Bureau communautaire, mais je vous propose d'enlever « *et de la validation* » et de préciser « *chargé de l'examen des délibérations* ». Ainsi vous êtes protégé si inquiétudes vous avez par rapport au Bureau communautaire. Cela vous convient-il ? Je vous propose cet amendement, de sorte que vous n'ayez pas à craindre de loup sur le sujet. Sommes-nous d'accord ? M. De Langhe.

M. Christian DE LANGHE

Il n'y pas de problème, mais je prévois l'avenir.

M. Guy LEFRAND

Je ne répondrai pas là-dessus.

M. Christian DE LANGHE

Même si personne ne peut le prévoir.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison, gouverner c'est prévoir, mais comme je vois l'avenir plutôt de manière positive, je ne suis pas inquiet. « *Le Bureau communautaire chargé de l'examen des délibérations avant leur inscription en Conseil communautaire* », cela vous convient-il ? Comme cela nous sommes très carrés. M. Hamel.

M. Raynald HAMEL

Je suis tout à fait d'accord avec M. De Langhe sur ce point, mais je ne vais pas revenir sur les débats que nous avons eus. Je voudrais juste faire une petite remarque que j'avais déjà faite sur un sujet voisin, la loi Alur, qui a changé, dans nos PLU, la densité de construction. J'avais posé une question, on devait me répondre, j'ai relancé, et je n'ai toujours pas de réponse. J'ai quelqu'un qui a posé un permis de construire sur lequel on dépasse le Coefficient d'Occupation des Sols (COS), c'est-à-dire la densité de construction. Or, la nouvelle loi dit que le COS est supprimé. Cependant, nous ne sommes plus compétents à présent, puisque l'Agglomération a pris le PLUi, et ce n'est pas à la commune de modifier le PLU, mais il faut que nos PLU soient modifiés. Cela fait des mois que je suis bloqué, et j'aimerais bien savoir ce que fait l'Agglomération.

M. Guy LEFRAND

M. Hubert va s'engager à vous répondre.

M. Xavier HUBERT

Je vais répondre à la commune de Gauciel.

M. Guy LEFRAND

Et aussi à son maire.

M. Xavier HUBERT

Et à son maire. Une petite précision tout de même : tant que le PLUi n'est pas approuvé – et cela va prendre encore quelques mois – vos documents d'urbanisme continuent de s'appliquer. Sommes-nous bien d'accord ?

M. Raynald HAMEL

Nous sommes d'accord, mais les services, qui sont maintenant intégrés au GEA et à la Ville d'Évreux, ne seraient pas d'accord avec cette façon de voir, parce que cela est contraire à la loi, loi qui est applicable. Il faut bien regarder l'affaire.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'un sujet particulier. Le mieux serait que nous y regardions et qu'éventuellement nous interrogeons les services préfectoraux s'il y a un doute. Ainsi nous serons tranquilles. Moyennant cette modification, de manière à ce que l'avenir soit en bleu, je vous propose de voter cette organisation. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ARRETE**, dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUiD, conformément aux dispositions de l'article L 153-8 du Code de l'urbanisme, les modalités ci-après de collaboration avec les communes telles que présentées dans le projet de gouvernance du PLUiD et validées lors de la Conférence intercommunale des Maires du 22 février 2016 :

* **Des Groupes de travail**, au sein desquels choisissent de participer les Maires des communes et les membres volontaires de leurs conseils municipaux selon leur intérêt pour un ou plusieurs domaines, afin de réfléchir sur des problématiques proposées par thématique et par secteur géographique

* **Un Comité de pilotage PLUiD**, organe de validation composé également des Maires des communes et des membres du Bureau communautaire, afin de renforcer la dynamique de co-construction de la procédure et assurer une coordination efficace de l'avancée du projet

* **le Bureau communautaire**, instance politique réunissant le Président et les 13 vice-Présidents, chargée de l'examen des délibérations avant leur inscription au Conseil communautaire

* **la Conférence intercommunale des Maires**, instance de collaboration réglementaire réunissant l'ensemble des Maires des communes afin de débattre des grands enjeux du projet, lors de 2 étapes obligatoires de la procédure

* **le Conseil communautaire**, autorité délibérante du GEA composée du Président et des Conseillers communautaires représentant les communes-membres.

31 - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arnières-sur-Iton - Reprise de la procédure de révision - Bilan de la concertation / Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Comme vous l'avez dit, l'Agglomération s'est engagée à reprendre les procédures en cours, et c'est le cas du PLU d'Arnières-sur-Iton. Vous savez qu'Arnières-sur-Iton a eu des malheurs, des misères, pour l'élaboration de son PLU, qui avait été prescrit en 2008 et qui a fait l'objet d'une interruption de 2010 à 2013 en raison des questions importantes de captage d'eau potable, ce qui fait que la procédure a été mise entre parenthèses. Le Tribunal administratif a rendu une décision sur le contentieux qui existait, et la commune d'Arnières a repris l'élaboration de son PLU. Elle a voté l'arrêt de son Plan Local d'Urbanisme au moment où le transfert de la compétence était fait. En effet, le transfert de la compétence a été effectif le 2 décembre et le Conseil municipal d'Arnières a eu lieu, me semble-t-il, le 4 décembre, mais nous n'avons pas encore reçu la notification du Préfet, de sorte qu'en toute bonne foi Arnières a voté l'arrêt de son PLU. Alors, comme il n'était plus possible que la commune le fasse, nous vous proposons aujourd'hui d'arrêter ce PLU. Comme l'a rappelé M. le Président, au niveau des éléments financiers, la commune n'a plus rien à payer, le GEA prendra en charge la fin de ce PLU. Encore faut-il préciser que la commune avait payé l'essentiel de ce marché, puisqu'il reste environ 8 000 € d'encours à reprendre, auxquels il faudra ajouter des frais de publicité de l'ordre de 2 000 €. En ce qui concerne le Plan sur lequel nous allons voter, une concertation a été réalisée. Vous avez le détail, dans la délibération, du bilan de cette concertation. La population a été avertie, des réunions publiques ont eu lieu, la dernière le 24 novembre 2015. Quelques remarques ont été faites, des réponses ont été apportées à ces remarques. Le projet de PLU d'Arnières se décline autour de trois grandes orientations, développées dans la délibération :

- Assurer un développement démographique et urbain modéré :
 - La commune souhaite accueillir 300 nouveaux habitants, essentiellement sur « le Vallot » et quelques hameaux déjà existants de la commune ;
 - Favoriser la mixité sociale ;
 - Adapter les équipements à l'arrivée de ces nouvelles populations ;
- Offrir un cadre de vie harmonieux : garantir l'attractivité d'Arnières-sur-Iton :
 - Reconstruction du centre-bourg (elle est en cours, certains équipements ont été faits très récemment et d'autres sont en cours de réalisation) ;
 - Développer les circulations douces ;
 - Mettre en valeur le patrimoine d'Arnières-sur-Iton ;
- Qualifier et préserver l'environnement
Une bonne partie de la commune est dans la forêt d'Évreux, il s'agit d'un enjeu important, et qu'il faut préserver, de même que la ressource en eau. Merci à Arnières de fournir pratiquement toute l'agglomération en eau potable, et par conséquent c'est un axe important.

Une mention spéciale est faite au secteur dit « du Vallot », là où le développement urbanistique se fera de façon la plus sensible. La zone initialement retenue a été réduite considérablement, et je crois que dans les derniers projets, Ludovic Bourrellier pourra en parler mieux que moi, il est prévu la construction d'une centaine de logements en plusieurs phases.

M. Guy LEFRAND

Et surtout le représentant d'Arnières.

M. Xavier HUBERT

Et le représentant d'Arnières, que je regarde en présentant ma délibération, le sait bien. Voilà la présentation de ce sur quoi nous devons voter ce soir. Alors, bien sûr, un peu comme une jurisprudence qui se met en place, nous respectons tout le travail qui a été fait par la commune d'Arnières, et si nous vous demandons de voter cet arrêt de PLU, c'est que la commune a pris le temps de définir ces objectifs. Deuxièmement, ce projet a été fait par le service Urbanisme de l'Agglomération, qui a validé les options qui avaient été retenues par la commune d'Arnières-sur-Iton. Il vous est donc proposé d'approuver le bilan de la concertation, d'arrêter le projet de PLU d'Arnières-sur-Iton et de lancer la suite de la procédure, qui tient en deux points importants : la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique. Nous reviendrons ensuite pour l'approbation définitive du PLU.

M. Guy LEFRAND

Vous vous souvenez, mes chers collègues, que nous avons retiré ce dossier lors de notre dernier Conseil communautaire à la demande des élus d'Arnières, et c'est aujourd'hui en parfait accord

avec ces derniers que nous vous le représentons, bien évidemment. Le PLUi ne peut travailler qu'avec les élus de chaque commune concernée. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arnières-sur-Iton. Le GEA se substitue ainsi de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », **APPROUVE** le bilan de la concertation, **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arnières-sur-Iton annexé à la délibération, **PRECISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux Personnes Publiques Associées et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du PLU à leur demande et **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – peut consulter en Mairie et au Grand Evreux Agglomération le projet de Plan Local d'Urbanisme. Suite aux avis des personnes publiques associées et consultées, le projet sera soumis à enquête publique.

32 - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Évreux - Reprise de la procédure de révision allégée - Approbation du Plan Local d'Urbanisme révisé

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une procédure un peu similaire, mais davantage avancée. La Ville d'Évreux a lancé une procédure de révision allégée de son PLU. Le PLU d'Évreux a été adopté en 2011, modifié en 2013, et en octobre 2014 la Ville avait lancé une révision allégée portant sur des points vraiment mineurs, cités dans la délibération :

- l'évolution du zonage d'une parcelle qui serait classée constructible alors qu'elle ne l'était pas initialement ;
- la suppression d'emplacements réservés, soit parce que les projets ont été modifiés, soit parce que le GEA ou la Ville ont acquis les parcelles en question, de sorte qu'il n'est plus utile de maintenir l'emplacement réservé ;
- une modification afin d'autoriser les clôtures en panneaux composite imitation bois dans deux zones, UM et UP ;
- l'annexion du Plan de Déplacements Urbains au PLU de la Ville.

La procédure est assez bien avancée, puisque, par délibération du 20 avril 2015, le Conseil municipal avait arrêté le projet de révision allégée, que les personnes publiques associées ont été consultées lors d'une réunion au mois de juin 2015, que l'enquête publique de la révision allégée s'est tenue du mois d'octobre 2015 au mois de janvier 2016. Vous avez d'ailleurs la note de présentation et les conclusions du commissaire enquêteur, qui ne voit pas d'obstacles à ce que la révision allégée de la commune d'Évreux soit approuvée. C'est donc en ce sens que nous vous demandons de délibérer ce soir.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'achever la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune Evreux. Le Grand Evreux Agglomération se substitue ainsi de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », **APPROUVE** la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme d'Evreux telle qu'elle est annexée à la délibération, **INFORME** que le dossier approuvé de la révision allégée du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie d'Evreux et au Grand Evreux Agglomération pendant un an, ainsi qu'à la préfecture et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie d'Evreux et au Grand Evreux Agglomération et d'une mention dans 2 journaux locaux diffusés dans le département, conformément aux articles R. 153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme. La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et accomplissement des mesures de publicité.

33 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure – Élaboration - Participation du GEA en tant que Personne Publique Associée

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'un dossier extrêmement simple : nous sommes sollicités par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) pour être personne publique associée de leur PLUi. Il serait intéressant que nous sachions ce que nos voisins, qui sont en agglomération, veulent faire de leur aménagement et de leur développement, de sorte qu'il vous est demandé d'autoriser le Président à signifier le souhait du GEA de devenir personne publique associée du PLUi de la CASE.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signifier le souhait du GEA d'être consulté comme Personne Publique Associée dans le cadre de l'élaboration du PLUi valant PLH de la Communauté d'Agglomération Seine Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document relatif à ce dossier.

34 - Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN)- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'appui à l'élaboration de la stratégie départementale dans la négociation relative à la LNPN – Convention GEA / Département de l'Eure

M. Guy LEFRAND

Enfin, le dernier dossier pour M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une délibération importante d'un dossier extrêmement important : la Ligne Nouvelle Paris-Normandie, un dossier que nous avons évoqué à plusieurs reprises dans cette instance. Il a donné lieu d'abord à un débat public, en 2012, qui fixait les grands objectifs et visait à définir la pertinence de la création de cette ligne nouvelle. Par la suite, les études se sont poursuivies, et dans un rapport de 2013 de la commission Mobilité 21, il a été défini des premières priorités avant 2030. Les priorités en matière de construction de lignes de voies ferrées sont classées à moyen ou long terme, mais les premières priorités seront réalisées avant 2030, et les secondes le seront probablement à l'horizon 2050. En ce qui concerne les priorités 2030, trois priorités – trois tronçons – ont été retenues : Paris-Mantes, Rouen-Yvetot (avec la création d'une gare à Rouen), Mantes-Évreux, qui nous concerne particulièrement. L'étude pour la réalisation de ce tronçon Mantes-Évreux est en cours, et l'on imagine bien que le territoire du GEA est fortement impacté par la création éventuelle de cette ligne qui viendrait l'aborder par l'Est et qui arriverait à la gare actuelle d'Évreux. Dans le cadre des études actuellement en cours, l'idée est d'affiner des secteurs dans lesquels pourrait passer cette ligne et de réduire petit à petit les secteurs de passage. Il est prévu des zones de 1 à 3 kilomètres, avec plusieurs scénarios qui sont encore à l'étude. Rien n'est décidé encore, mais petit à petit, au cours de l'année 2016 va s'affiner le tracé éventuel de la ligne et le raccordement de cette ligne nouvelle à la ligne ancienne pour aller à la gare d'Évreux actuelle. Il s'agit là du premier point, du premier volet de l'étude actuellement en cours. Le second volet, à un horizon beaucoup plus lointain, viserait – mais vous connaissez la position d'Évreux et du GEA – à définir le fameux Y, pour savoir où se séparent les lignes qui vont au nord, vers Rouen, et à l'ouest, vers Caen. Il pourrait se situer sur le territoire du GEA. La question est de savoir si l'on maintient la gare d'Évreux actuelle, qui ferait le Y avec un passage au nord pour aller à Rouen et à l'ouest pour Caen, ou s'il y a création d'une seconde gare, qui, si elle était réalisée, serait probablement sur le territoire du GEA. Voilà pour le projet à horizon 2050.

[Un élu dit : « C'est bien de mettre une date butoir. »]

M. Guy LEFRAND

Pour l'inauguration à Saint-Germain des Angles !

M. Xavier HUBERT

Cela a l'air d'être très lointain, mais j'ai assisté à une réunion récente, au cours de laquelle j'ai constaté que commencent à s'affiner les tracés. Les élus ont donc intérêt à s'emparer de cette question, car elle est vitale. Vous allez avoir une ligne qui va traverser votre commune, cela va un peu changer l'aménagement, les projets et la représentation que l'on se fait de la commune. Nous avons intérêt à nous pencher sur cette question et à être acteurs même si l'horizon est un peu lointain. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé d'avoir recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), pour que nous soyons épaulés dans notre réflexion par rapport à SNCF Réseau et que nous puissions avoir un appui et un soutien d'un bureau d'études qui soit

véritablement l'avocat du territoire du GEA et du département de l'Eure. L'intérêt de l'AMO qui vous est proposé est d'avoir une analyse technique fine et surtout indépendante, car, évidemment, chacun a des intérêts dans cette affaire, et SNCF Réseau a ses propres intérêts qui ne rencontrent pas forcément ceux du GEA. Le deuxième intérêt de cette AMO est d'essayer de définir, entre le GEA, les autres Agglomérations et le Département de l'Eure, une position commune, notre territoire eurois étant impacté par ce grand projet. Le troisième intérêt est peut-être d'avoir un dialogue de qualité avec SNCF Réseau, d'essayer de se comprendre, et que SNCF Réseau puisse prendre en compte nos remarques éventuelles dans le travail qui va s'élaborer à partir de 2016 et surtout 2017. Concrètement cette AMO a un coût de 139 200 € HT, mais il est pris en charge pour moitié par le Département. Un tiers de la moitié restante sera à la charge de chaque Agglomération, ce qui fait que, pour nous, le coût est de l'ordre de 25 000 €, un coût très supportable compte tenu des enjeux que je viens de vous rappeler à l'instant. Cela me paraît être vital que nous puissions avoir cette Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les opérations et les discussions à venir dans les mois qui viennent avec SNCF Réseau, le territoire et tous les acteurs de ce projet. Voilà, mes chers collègues, la présentation que je voulais vous faire.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette présentation complète et synthétique. M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je vais faire plaisir à M. Nogarède, ce sont encore des études qui vont s'empiler avec des études. Je vous rappelle la loi NOTRe : aménagement et infrastructures, déplacement multimodal, aménagement des gares relèvent des prérogatives de la Région. Je vous rappelle, M. le Vice-président de la Région, que la Région est riche, elle a les moyens de payer. Je ne vois pas pourquoi le GEA doit investir dans ces études. Pourquoi n'attendons-nous pas tout simplement que la Région donne ses positions et ses études afin de les approuver ici en Bureau communautaire plutôt que de dépenser des sommes qui vont s'empiler avec d'autres sommes ?

M. Guy LEFRAND

M. Perrin.

M. Marc PERRIN

M. le Président, M. le Vice-président, effectivement ce projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie est un projet très important, très important d'abord en matière de coût financier, puisqu'il va représenter plusieurs milliards d'euros d'investissement ; très important en matière de délais, puisqu'il va s'étaler sur plusieurs années. Actuellement nous prévoyons une Déclaration d'Utilité Publique vers 2020 pour une réalisation vers 2030 sur le territoire de l'Agglomération, quand le Y vers Rouen sera plutôt à l'horizon 2050. Il s'agit donc d'un projet très important, puisqu'il verra la création d'une voie nouvelle qui permettra de faire abstraction de la ligne actuelle, limitée à 18 séquençements de trains par jour, ce qui crée forcément beaucoup de problèmes. En effet, puisque l'on a des trains rapides qui font Évreux-Saint Lazare en même temps que des trains qui s'arrêtent sur différentes gares, dès qu'un train a un problème, cela perturbe tout le système. Nous, communes, sommes directement concernés par ce problème, ce projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie passant par l'est de l'agglomération. Différents scénarios sont envisagés : le scénario sud, le scénario nord. Le scénario nord est plutôt la remontée vers Rouen, et le scénario sud, naturellement, permet le raccordement au tunnel sous-terrain qui mène à la gare actuelle d'Évreux. Nous, communes, sommes associées par SNCF Réseau à une ou deux commissions par an. En fait, nous sommes de très petits interlocuteurs pour eux. Nous avons eu l'occasion de participer avec le Vice-président à une réunion au cours du mois de février. Pour le secteur Est d'Évreux, concerné par deux faisceaux, le faisceau nord ou le faisceau sud, cela peut représenter parfois un impact, avec des faisceaux de 1 à 3 kilomètres, de 80 à 90 % d'un territoire communal. Il serait donc intéressant, pour affiner ces dossiers, que nous communes directement concernées puissions travailler avec l'Agglomération, en concertation avec l'Agglomération, avant que SNCF Réseau ou d'autres acteurs rendent des décisions sur nos territoires communaux. Je vous serai reconnaissant de créer un organisme de concertation ou un groupe de travail pour que nous puissions travailler ensemble, puisque de toute façon cette ligne aura un impact sur le SCOT et le PLUi. Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Au début j'ai eu peur. Quand j'ai vu AMO, je me suis dit que ce n'était tout de même pas à nous de payer la LNPN. J'ai été rassuré ensuite, j'ai vu que SNCF Réseau est maître d'ouvrage. Il ne faudrait peut-être pas utiliser le terme Assistant à Maître d'Ouvrage. Je ne veux pas jouer sur les mots, mais il ne s'agira pas tout à fait d'un Assistant à Maître d'Ouvrage, il s'agira d'un bureau

d'études qui appuiera le Conseil départemental et les trois Agglomérations pour les aider dans leur réflexion face à SNCF Réseau. Le terme AMO me gêne un peu. Vous n'avez qu'à mettre AMO bis.

M. Guy LEFRAND

Merci. J'allais répondre mais il y a d'autres demandes de parole. M. Hamel.

M. Raynald HAMEL

Juste un mot pour dire que je suis tout à fait d'accord avec M. Perrin. Nous ne sommes pas sans savoir, s'agissant de l'incertitude du tracé entre Rouen et la nouvelle gare, que des études disaient que la commune de Gauciel serait directement impactée. Il y a une interaction avec la BA 105, qui forme un mur qu'il faudra franchir soit d'un côté soit de l'autre. Effectivement, je pense qu'il faut que nous nous posions tous ensemble les bonnes questions, parce que nous engageons notre avenir, l'avenir de nos enfants. En revanche, puisqu'il s'agit d'avoir des trains qui soient à l'heure et qui diminuent les temps de déplacements, pour le développement économique je pense que nous n'avons pas le droit de dire non. Ce projet est super pour notre territoire, mais il ne faut pas le faire n'importe comment, il faut que nous soyons partie prenante et que nous puissions discuter. À l'heure actuelle il n'y a que deux réunions par an, et parfois nous ne pouvons pas y aller. Il existe un site Internet, très bien fait, qui nous tient au courant, mais mon Conseil municipal est très attentif et veut savoir si une partie de la commune ne sera pas intégrée à ce nouveau projet. Donc, merci pour cette initiative.

M. Guy LEFRAND

M. Bibes.

M. François BIBES

J'ai eu la chance de connaître un petit projet tel que celui-là, la 2x2 voies 154. Nous avons connu ce problème des faisceaux, pour finalement tomber d'accord sur un dernier tracé. Au moment de l'étude, nous avons eu une forte opposition des cultivateurs du fait que les terrains de culture étaient impactés sur une grande superficie. Ce qui nous a sauvés dans l'affaire et a fait énormément avancer le projet, c'est que la SAFER avait mis en réserve des terrains. Ainsi, au moment où le dernier projet a été accepté, le GEA a été tout de suite calmé, les propriétaires fonciers, notamment les cultivateurs qui étaient impactés, ayant été dédommagés avec les terrains que nous avons mis en réserve. Je crois qu'il faut prendre les devants et que la SAFER doit intervenir quand des terrains sont libres sur le secteur.

M. Guy LEFRAND

Rassurez-vous, la SAFER intervient aussi souvent qu'elle le peut. Mme Konté.

M. Timour VEYRI

Excusez-moi, je me suis déplacé. Ce cycle d'études me semble évidemment intéressant pour nous tous, même si je suis assez d'accord avec la question qu'a soulevé M. Camoin – je crois que c'est la première fois que je dis cela à la fois dans cette enceinte et au Conseil municipal d'Évreux. Effectivement, il ne serait pas inintéressant que vous utilisiez votre entregent et votre position à la Région « pour récupérer des sous », comme dit ma collègue Maryvonne Hannoteaux. Par ailleurs, à l'explication qu'a pu faire M. Hubert j'ai entendu que, pour des raisons qui sont assez logiques, l'on réinsérerait dans l'étude, dans les questionnements, dans le travail qui sera fait, les différents scénarios concernant le Y. Or, M. le Président, vous avez balayé très franchement d'un revers de main la possibilité que le Y soit ailleurs qu'à la gare d'Évreux, notamment dans la presse. En tant qu'opposition nous avons salué cette position également. Il ne faudrait pas envoyer un signal qui pourrait être contradictoire ou, en tous cas, qui pourrait affaiblir cette position commune de l'ensemble des Conseillers municipaux d'Évreux, en réintégrant l'autre scénario dans les études, ce qui pourrait donner le sentiment que finalement les choses sont encore ouvertes.

M. Guy LEFRAND

Merci pour vos différentes interventions. J'ai l'habitude de penser que l'on n'est jamais mieux défendu que par soi-même, et une fois n'est pas coutume, je vais faire comme M. Veyri, je suis dans la droite ligne de mon prédécesseur qui s'est battu pour que la gare soit le plus proche possible d'Évreux. Sur ce dossier, nous sommes totalement en phase, et je tiens à le souligner. Comme quoi il y a des sujets qui nous rapprochent. Aujourd'hui, et depuis longtemps déjà, il y a des forces centrifuges, qu'elles viennent de Paris ou de Rouen, qui poussent la gare le plus loin possible de notre territoire. Je pense que nous avons tous fait le même constat. Alors, nous pouvons toujours demander de l'argent à la Région, mais la Région c'est Le Havre, c'est Rouen, et ce n'est pas seulement que le territoire de l'Eure. Je pense que l'objet de cette étude est de défendre notre territoire, le territoire d'Évreux et celui de l'Eure, pour ne pas se retrouver éloignés. Demander à une partie tierce, en l'occurrence la Région, de financer une étude qui ne nous sera pas forcément favorable et qui n'ira pas dans le sens de ce que nous souhaitons ne me semble pas être la meilleure des idées qui soit. Je pense que nous sommes capables de nous défendre. 25 000 €, comme le disait Raynald Hamel, pour assurer l'avenir de nos enfants, ce ne me semble

pas être trop cher payé par rapport aux dépenses d'études qui peuvent être faites. Je pense que dépenser 25 000 € pour essayer de prévoir l'avenir de nos enfants plutôt que de s'en remettre à un organisme extérieur, fût-il un organisme où nous siégeons les uns et les autres, me semble être tout à fait préférable. Nous avons aujourd'hui une vraie difficulté, vous l'avez souligné, mes chers collègues, M. Perrin, M. Hamel et d'autres : nous ne sommes pas du tout écoutés par le maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage prévoit en ce moment des choses sans nous en avertir. Manque de chance, nous avons aussi les uns et les autres des réseaux qui nous permettent de voir le scénario que privilégie actuellement SNCF Réseau sans nous en parler. Je pense qu'il est fondamental que nous ayons cette étude, qui va nous permettre de nous défendre, de conforter nos positions. Et là où je vous rejoins, c'est que, bien évidemment, la position de l'Agglomération, qui sera écoutée dans le cadre de cette étude, sera celle que nous aurons décidée ensemble. Ce sera l'un des sujets de la Conférence des Maires, pour décider de travailler sur ce sujet avant éventuellement un nouveau passage en Conseil communautaire. Cela me semble quelque chose d'évident aujourd'hui que de nous battre – je l'ai dit et je l'assume – pour que la gare d'Évreux soit si possible celle qui est là aujourd'hui, et je reste sur cette position. Si gare nouvelle il doit y avoir, plus elle sera éloignée de la gare actuelle, de nos centres de décision et de nos centres vitaux notamment économiques, plus le territoire d'Évreux y perdra. Notre objectif, c'est celui-là, un objectif simple qui n'est pas du tout écouté. Lorsque notre Préfet était chargé des discussions et des auditions publiques, j'avais demandé à ce que cette hypothèse de la gare d'Évreux actuelle qui resterait la gare d'Évreux future soit étudiée. J'avais évidemment eu un accord de tout le monde, puisque devant les journalistes ils sont toujours d'accord sur tout, mais au bout d'un an et demi, cela n'a pas été fait, cette hypothèse n'a même pas été retravaillée. Ce que je vous propose, avec Xavier Hubert, dans le cadre de cette délibération, c'est que nous puissions défendre nos intérêts. Il faut que nous ayons un argumentaire, et nous ne pouvons pas laisser d'autres intervenants faire des études à notre place. Les seules études qui sont menées aujourd'hui sont celles de SNCF Réseau, qui va nous expliquer que la gare d'Évreux doit être à Louviers. Non. On ne peut pas être juge et partie. De même, je suis désolé mais je l'assume, je ne pense pas que la Région soit le meilleur interlocuteur pour demander une étude afin de défendre Évreux ou le territoire d'Évreux, car à la Région il y a aussi Rouen, Louviers et d'autres territoires. Nous devons défendre notre territoire. Ce que j'assume parfaitement. Je ne prendrai pas le risque de demander une étude qui sera faite par un territoire beaucoup trop vaste pour pouvoir défendre nos intérêts. Or, en l'occurrence, nous sommes sur la défense des intérêts de nos enfants, comme cela a été parfaitement dit. Voilà pourquoi je vous demande de valider cette proposition. Il ne s'agit pas, je le répète, de mettre les uns ou les autres en difficulté, il s'agit simplement de défendre nos intérêts. Premièrement, je vous demande de valider cette étude, la première de notre fait et non du fait de SNCF Réseau. Deuxièmement, nous aurons ensuite l'occasion de mettre en place des réunions qui nous permettront d'avoir une position commune. Ce n'est pas le Maire d'Évreux mais l'Agglomération d'Évreux qui s'exprimera, et je pense que cela a été clairement vécu depuis plus de deux ans, elle s'exprimera avec votre accord, évidemment. À partir de là, nous pourrons défendre sereinement mais fermement nos positions, qui ont été défendues par mon prédécesseur et que je continuerai à défendre, parce que je crois que cela relève de notre intérêt à tous. M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je souscris à ce que vous venez de dire, et je souhaiterais donc que, lorsque vous prendrez des dispositions sur ce sujet lors de la Conférence des Maires, les Conseillers régionaux qui siègent au GEA soient associés, puisqu'ils seront amenés ensuite à défendre les projets devant le Conseil régional.

M. Guy LEFRAND

D'accord. M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Tout d'abord, sur le fond, je pensais que vous aviez plus confiance que cela en la Région, et par ailleurs le Département en tant que tel peut parfois pousser dans des directions qui ne sont pas forcément bénéfiques pour Évreux ou notre agglomération. Cela dit, ce que j'entends et qui est important, c'est qu'il s'agit bien de construire un argumentaire, ce qui n'était pas tout à fait transparent – mais peut-être s'agissait-il de précautions de langage de M. Hubert. Si c'est un argumentaire pour dire que la gare, le Y notamment, puisqu'il ne s'agit pas que de cela, doit être la gare d'Évreux, je suis tout à fait rassuré, et je pense que le signal est extrêmement positif, y compris par rapport aux projets que nous sommes en train de monter en centre-ville. Le fait que la gare soit à proximité est décisif pour le développement économique du cœur d'agglomération et donc pour notre agglomération. Par ailleurs, j'avais une toute petite question, M. le Président. Dans votre réponse, j'ai senti un léger glissement de langage sur la question du choix de la gare

d'Évreux comme Y. Vous avez utilisé des formules qui laissaient accroire qu'elle pourrait être éventuellement à proximité ou glisser progressivement mais qu'il ne fallait pas trop qu'elle s'éloigne. Restez-vous sur la position que vous avez exprimée publiquement sur le fait que cela devait rester la gare d'Évreux ou cela peut-il glisser progressivement ?

M. Guy LEFRAND

Pour moi, la gare doit rester la gare d'Évreux. Je ne peux pas être plus clair.

M. Timour VEYRI

Très bien. Nous sommes d'accord.

M. Guy LEFRAND

Je pense que nous avons eu des échanges suffisamment éclairés, je vais donc maintenant mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, mes chers collègues, pour votre confiance.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** la participation du GEA à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'appui à l'élaboration de la stratégie départementale dans la négociation relative à la Ligne Nouvelle Paris Normandie pilotée par le Département de l'Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de financement à intervenir avec le Département de l'Eure, pour un montant de 25 930 € TTC*

35 - Évolution du réseau de transports urbains pour la rentrée de septembre 2016 - Avenant 7 à la délégation de service public 2014/2020

M. Guy LEFRAND

En l'absence de Mme Duranton, M. Hubert continue la présentation des dossiers, avec les évolutions de Trans'Urbain.

M. Xavier HUBERT

Toujours des questions de lignes, mais ici à échéance plus rapide. Sur l'ensemble des lignes du nouveau réseau Trans'Urbain, qui a été mis en place en septembre dernier et qui fonctionne bien, vu les hausses de fréquentation constatées par rapport à l'année précédente, il a été fait des remarques des usagers qui ont été prises en compte par le GEA et Trans'Urbain, ce qui nous amène à vous proposer aujourd'hui un certain nombre d'améliorations. Le détail vous en est donné dans la délibération, je vous propose de ne pas le lire. Vous avez même des cartes. Il convient simplement de dire que ces adaptations visent :

- une modification du fonctionnement du transport à la demande des personnes à mobilité réduite : il s'agit d'une modification à la marge de ce service, qui demeure bien sûr ;
- des modifications de lignes : modifications d'horaires ou de tracés pour mettre les bus en adéquation avec les horaires de train, suppression d'arrêts lorsque la fréquentation n'est pas au rendez-vous, modifications pour rendre les bus plus directs pour aller des communes périphériques au centre-ville d'Évreux. Une attention particulière a été portée à renforcer la desserte de la rue Jean Moulin vers le centre-ville.

Enfin, la ligne T9, la ligne du centre-ville, devrait désormais desservir Cora, ce qui n'était pas le cas précédemment, et qu'elle pourrait être ainsi davantage attractive. J'attire votre attention sur le fait que sur cette ligne n°9, il vous est proposé, alors que cela ne figure pas dans la délibération, pour améliorer encore l'attractivité qui n'est pas tout à fait au rendez-vous, de rendre gratuite la fréquentation de cette ligne les mercredis et les samedis, afin d'en doper la fréquentation et pouvoir, au terme de l'expérimentation, vérifier si cette ligne décolle. Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire.

S'agissant de la mise en service de ce nouveau règlement, les modifications concernant le transport à la demande des personnes à mobilité réduite sont déjà entrées en vigueur, et toutes les autres entreraient en vigueur à compter de la rentrée 2016-2017. L'expérimentation pour Normanville démarrerait, si vous étiez d'accord, au premier jour des vacances scolaires de l'été. Il convient de dire également que les surcoûts sont pris en charge par Trans'Urbain, qui propose d'être à coût constant pour la collectivité, à l'exception de l'expérimentation sur Normanville qui coûterait au GEA 1 276 €. Voilà, mes chers collègues, la présentation très synthétique du dossier.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Bien évidemment nous allons voter cette délibération. Je suis très contente de voir l'évolution des propositions que l'on peut faire aux habitants d'Évreux – je parle surtout pour Évreux – d'autant plus que, depuis le mois de septembre, il y a eu des soucis, des problèmes. Que Trans'Urbain et le GEA prennent en compte les difficultés des habitants, je m'en réjouis.

Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Je me réjouirai un peu moins de Cora.

M. Guy LEFRAND

Pour une fois que vous n'êtes pas d'accord.

M. Alain NOGARÈDE

Nous allons desservir Cora. Aucun problème. Je vois qu'une convention avec Cora devrait intervenir pour l'utilisation du parking. Alors, ce n'est pas une colle, M. Hubert, mais cela concerne-t-il uniquement le stationnement du bus sur le parking ou cela signifie-t-il éventuellement que nous allons négocier une ouverture du parking la nuit en contrepartie du fait que nous amenions un bus devant le centre commercial ? Je crois que cela pourrait tout de même se monnayer. Quand il y a un spectacle au Cadran, il faudrait peut-être ouvrir le parking gratuitement.

M. Guy LEFRAND

L'objectif, M. Nogarède, n'est pas d'amener des clients à Cora ; l'objectif est de faire en sorte que les utilisateurs du centre-ville se garent éventuellement sur le parking de Cora. Il va nous être difficile de demander en plus à Cora des compensations parce que nous incitons des gens qui ne vont pas chez lui à lui remplir son parking. Je pense qu'à un moment il ne faut pas en demander trop quand même. Cette ligne T9 ne fonctionne pas bien aujourd'hui, elle représente 0,8% des voyageurs, quand une ligne comme la T1 qui fonctionne très bien représente 35-37% des voyageurs. L'objectif que nous avons validé ici ensemble était d'avoir une navette qui permette de se garer à l'extérieur du centre-ville pour venir faire ses courses, ses achats ou aller se promener en centre-ville. Aujourd'hui, cela fonctionne mal, c'est pourquoi il est proposé la gratuité complète les mercredis et samedis, quand les gens viennent davantage en ville, de manière à ce que l'on utilise davantage les parkings de délestage (Bel Ébat, Cora, gare) et que l'on vienne ensuite gratuitement, via la navette, en centre-ville, l'intérêt étant que le parking serait complètement gratuit, sauf celui de la gare bien sûr, et qu'il n'y aurait pas de surcoût lié à l'utilisation de la navette. Voilà ce qui est proposé. Il s'agit simplement d'essayer de faire vivre ce système que nous avons tous validé visant une utilisation accrue des parkings de délestage. Pour rebondir sur les propos de Mme Hannoteaux, je rends hommage aux équipes de Trans'Urbain, à sa présidente et à son directeur, qui ont étudié toutes les demandes de modifications. Certaines sont totalement irréalistes, nous le savons bien ; la plupart ont été prises en compte. Plus de 80 % des demandes ont été prises en compte, parce qu'elles étaient logiques et parce que, lorsque l'on remet à zéro un réseau urbain de bus type Trans'Urbain, forcément il y a des insuffisances. Néanmoins, nous avons noté une augmentation de plus de 8% du nombre de voyageurs depuis le mois de septembre. Plus de 8% de voyageurs en plus, ce n'est pas neutre ; cela veut dire que le nouveau réseau correspondait à un véritable besoin et à une nécessité qui ont bien été pris en compte. Par ailleurs, certaines demandes aujourd'hui prises en compte feront l'objet d'une évaluation, parce qu'il y a aussi des secteurs où les gens veulent voir passer le bus devant chez eux pour le cas où un jour peut-être ils en auraient besoin et où personne ne l'utilise. Vous le savez, 90% du coût de Trans'Urbain est pris en charge par le contribuable, l'utilisateur ne paie que 10% du coût. Nous ne pouvons pas demander au contribuable, vu les difficultés que nous connaissons actuellement, de prendre en charge des secteurs juste pour faire plaisir aux habitants et sans qu'ils soient utilisés. Je crois qu'aujourd'hui nous avons une nécessité de retour sur investissement. Le kilomètre de bus coûte très cher, nous ne pouvons multiplier les kilomètres de bus, les arrêts et les détours, parce que multiplier les détours, cela veut dire aussi plus de temps pour se rendre à sa destination, et qui dit plus de temps pour se rendre à sa destination dit moins d'utilisateurs du bus. Il faut donc que nous soyons vraiment très attentifs là-dessus, c'est pour cela que nous continuerons à répondre aux attentes des habitants, dans la mesure où cela correspond à un véritable besoin. Je vous propose de mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** les modifications à intervenir sur le réseau de bus à compter de la rentrée de septembre 2016,

- *Portant sur les lignes T1 (modification du parcours, desserte scolaire), T2 (doublage scolaire), T4, T5 (prolongation et modification de l'expérimentation sur Normanville), T6 (modification, fin de l'expérimentation actuelle au 30 juin), T7 (modification du parcours, prolongement vers le centre-ville, renforcement sur la rue Jean Moulin), T8 (reconfiguration des lignes T4 et T8) et T9 (desserte de Cora et expérimentation gratuité les mercredis et samedis),*

VALIDE le projet de convention à passer avec CORA dans le cadre de la desserte du magasin par la T9, **VALIDE** l'adaptation d'horaire durant l'été 2016 sur le secteur de Normanville et la prolongation de l'expérimentation sur le secteur de Normanville jusqu'au 8 juillet 2017, **VALIDE** les modifications du règlement du service de transport à la demande pour personne à mobilité réduite, **VALIDE** la modification du nom d'arrêt Lycée Aristide Briand, **VALIDE** la suppression d'arrêt Taxibus sur les secteurs définis et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un avenant au contrat de Délégation de Service Public et tout acte se rapportant à la mise en œuvre de cette opération.

36 - Évolution du réseau de transports urbains - Adaptation de la ligne T3 en heure creuse sur le secteur de Saint-Sébastien - Avenant 7 à la délégation de service public 2014/2020

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant est toujours relatif à l'avenant n°7 à la délégation de service public. Cette modification concerne Saint-Sébastien de Morsent, et plus particulièrement les arrêts du quartier de Saint-Jean et de la Locqueterie, qui étaient assez faiblement utilisés. Il a donc été décidé de ne garder qu'une seule desserte scolaire sur ce quartier. En revanche, à la demande de la commune, et suite à une étude, il est proposé une desserte expérimentale le mercredi dans les heures creuses, où les jeunes pourraient se rendre plus facilement à Évreux. Il vous est donc proposé, pour une durée de six mois à compter de fin août 2016 jusqu'en février 2017, d'expérimenter en heures creuses le mercredi un renforcement de cette desserte. Le coût pour le GEA est de 1 410,37 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, à titre expérimental, le renforcement d'horaire sur la T3 sur le secteur de St Jean – commune de Saint Sébastien de Morsent - le mercredi après-midi, du 29 août 2016 au 28 février 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un avenant au contrat de DSP et tout acte se rapportant à la mise en œuvre de cette opération.

37 - Travaux du Centre Commercial Carrefour (réalisation des giratoires) - Adaptation de la ligne T7 - Avenant 7 à la délégation de service public 2014/2020

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Même chose. Il s'agit là d'une modification qui résulte de l'impact de la création des deux giratoires dans la zone de carrefour, avec le projet de développement que vous connaissez. Les travaux vont être réalisés en principe jusqu'au mois d'août prochain, de sorte qu'il convient d'adapter les lignes qui ne peuvent pas passer partout et de créer un arrêt provisoire commun sur un secteur autour de Darty et But pour ne plus avoir l'arrêt à proximité du Flunch, qui ne peut pas être desservi pendant la phase de travaux.

M. Guy LEFRAND

Pas de publicité gratuite. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** les modifications de parcours à intervenir sur la ligne T7 durant la phase de travaux (estimée du 9 mai au 19 août), des deux giratoires de la zone commerciale Carrefour, et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un avenant au contrat de DSP et tout acte se rapportant à la mise en œuvre de cette opération.

38 - Déviation sud-ouest – Travaux - Adaptation des lignes T3, T4 et T5 - Avenant 7 à la délégation de service public 2014/2020

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Cette dernière modification est liée à la fermeture du chemin Potier, qui va se prolonger, vous le savez, au moins jusqu'à la fin de l'année. Des déviations avaient été mises en place pour tenir compte de la fermeture du chemin Potier, il vous est donc proposé de proroger ces modifications,

ce chemin ne devant pas être rouvert immédiatement. Les modifications sont en quelque sorte maintenues. Cela représente un surcoût de 16 157 €, mais il est pris en charge par la DREAL, qui pilote le chantier de la déviation sud-ouest d'Évreux.

M. Guy LEFRAND

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

N'y a-t-il pas de solution pour pouvoir rouvrir ce chemin Potier ? Compte tenu du problème juridique autour de cette déviation, nous ne savons pas s'il rouvrira bien en fin d'année ou plus tard. Or, aujourd'hui, la fermeture du chemin Potier crée des problèmes de circulation sur les villes périphériques qui ont un accès sur Évreux.

M. Guy LEFRAND

Le Préfet et nous-mêmes attendons la réponse de la justice, qui devait arriver entre le 15 et le 20 avril. Comme nous sommes le 20 avril, elle ne devrait plus tarder. Nous avons abordé ce sujet avec le Préfet il y a peu de temps, et il nous a dit qu'il n'est pas possible aujourd'hui de rouvrir ce chemin Potier. Ce que nous espérons surtout, c'est que la justice donne une réponse rapide et nous soit favorable, pour éviter effectivement de perdre encore des mois et des mois. Je pense que nous avons perdu suffisamment d'années sur ce dossier. Pardon ? Mme Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Si le recours est défavorable, qu'est-il prévu ?

M. Guy LEFRAND

Le Préfet a annoncé que dans ce cas-là il ne bougerait plus, il ne ferait plus rien.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Ce qui voudrait dire que tout serait terminé.

M. Guy LEFRAND

Nous retravaillerions. Nous ne pouvons pas donner tort au Préfet et en même temps lui demander de tout nettoyer et tout remettre en état. Encore une fois, cela ne sert à rien de nous faire des nœuds au cerveau, nous attendons la décision de justice dans quelques jours, de manière à pouvoir avancer, et ensuite nous aurons l'occasion d'aviser avec le Préfet, mais, comme une grande majorité d'élus et de citoyens de ce territoire, je pense, nous espérons que les travaux pourront reprendre très vite. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** les modifications à apporter aux horaires des lignes T3, T4, T5 durant le premier semestre 2016 en raison des travaux de la Déviation Sud Ouest, pour un coût de 16 157,58 euros – coût totalement pris en charge par l'Etat (la DREAL) et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à passer au contrat de DSP, l'avenant à passer à la convention GEA/DREAL pour la prise en charge financière et tout acte se rapportant à la mise en œuvre de cette opération.

39 - ALEGRA – Organisation du Festival de l'Environnement - Subvention 2016

M. Guy LEFRAND

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Dans ce dossier, il vous est demandé d'accorder une subvention de 3 500 € au Festival de l'Environnement, qui est piloté par l'ALEGRA. Nous votons chaque année cette subvention. Ce festival, intéressant, compte un certain nombre de manifestations qui se déroulent à Gravigny et à présent dans d'autres communes du GEA : Évreux, Normanville, Le Val David, Les Baux-Sainte-Croix, Saint-Sébastien de Morsent. Le festival propose des films, des débats, des ateliers, des expositions, des rencontres qui tournent autour du thème de l'environnement. Ce festival sera couplé avec la remise de prix d'une autre manifestation que le GEA organise, *Jardin « eau » Naturel*. (J'en profite pour faire une petite publicité : si vous avez des jardiniers dans vos communes qui sont intéressés par les pratiques naturelles de jardinage, ils peuvent s'inscrire à ce défi *Jardin « eau » Naturel*, quelque chose de tout à fait sympathique, dont les prix sont donc remis à l'occasion du Festival de l'Environnement).

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci M. Hubert.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le GEA à prendre part au projet de Festival de l'Environnement, **OCTROIE** à l'association ALEGRA, porteuse du projet, une subvention de 3 500 € pour l'organisation de cette manifestation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec ALEGRA ainsi que tous les documents afférents et avenants éventuels. -----

40 - SPANC – Modification et précisions sur les zones à enjeux définies par le SPANC

M. Guy LEFRAND

M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président. Délibération n°40. Il s'agit de modification et de précisions sur les zones à enjeux définies par le SPANC sur les classifications des installations. L'impact juridique de cette classification est très important, il est devenu multicritère. Ce sont les zones sans enjeux, les zones à enjeu environnemental et les zones à enjeu sanitaire. Pour rappel, en 2014, l'inventaire montrait que ces zones étaient peu nombreuses sur les communes concernées par le SPANC, et en prévision de la révision des critères d'attribution des subventions, les élus ont décidé lors du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 d'approuver la définition des zones à enjeux sur le schéma suivant :

- création d'un corridor le long de l'Iton de 1 000 mètres de chaque côté des berges ;
- protection des mares restaurées à travers une zone de 200 mètres ;
- intégration du territoire du BAC ITON.

Suite à la révision du dixième programme de l'Agence de l'Eau, il est clairement établi que seules les installations non conformes et situées dans des zones à enjeux (risque sanitaire et environnemental) seront finançables. Or, le SAGE et le SDAGE n'ont pas intégré les installations d'assainissement non collectif dans les zones à risque environnemental. Il est donc demandé une modification à la définition des zones à enjeux, en précisant un enjeu environnemental et sanitaire, ce qui permettra aux abonnés de mieux accéder à une aide financière pour une réhabilitation. Il est demandé au Conseil :

- d'approuver la mise en place de zones à enjeux sanitaires selon le schéma suivant :
 - la création d'un corridor de protection le long de l'Iton de 1 000 mètres de chaque côté des berges ;
 - la protection des mares restaurées à travers une zone de 200 m ;
 - l'intégration du territoire du BAC ITON
- de modifier l'article 13.1 du règlement d'assainissement non collectif ainsi qu'il suit :

Rédaction proposée :

Les zones à enjeu sanitaire sont définies et ont fait l'objet d'une délibération au Conseil communautaire du 20 avril 2016.

Les zones à enjeux proposées sont les suivantes – je recommence.

M. Guy LEFRAND

Ne recommencez pas si ce sont les mêmes.

M. Guy DOSSANG

Ce n'est qu'une question de langage. Le SDAGE n'avait pas pris en compte les zones à enjeu sanitaire et environnemental, donc il faut que nous corrigions la délibération.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit juste d'une modification sémantique. M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Une petite question : comment fait-on pour recenser les installations non conformes ?

M. Guy LEFRAND

M. Guy Dossang.

M. Guy DOSSANG

Une étude a été faite sur le sujet. De toute façon, nous récupérons les informations et le SPANC fait les contrôles pour les installations non conformes. Les installations non conformes, notamment sur le périmètre des captages, bénéficieront d'une participation de l'Agence de l'Eau, mais le SPANC voit tout le monde.

M. Guy LEFRAND

M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Qu'appelle-t-on des mares restaurées ?

M. Guy DOSSANG

Je crois que nous avons déjà eu la question. Nous parlons de mares restaurées sur 200 mètres le long de l'Iton, c'est-à-dire les mares que le GEA a restaurées autour de l'Iton. Il ne s'agit pas de celles des communes malheureusement.

M. Guy LEFRAND

Je vois le petit sourire narquois de Jean-Claude James. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la mise en place de zone à enjeux sanitaires dans le cadre des missions de contrôles du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) selon le schéma suivant :

- La création d'un corridor de protection le long de l'Iton et de l'Eure de 1 000 mètres de chaque côté des berges.
- Protection des mares restaurées à travers une zone de 200m
- Intégration du territoire du BAC ITON

AUTORISE le président à demander au préfet de valider ces zones à enjeux sanitaires pour les rendre opposables, **MODIFIE** l'article 13.1 du règlement d'assainissement non collectif ainsi qu'il suit :

Rédaction proposée

Les zones à **enjeu sanitaire** sont définies et ont fait l'objet d'une délibération au conseil communautaire du 20 avril 2016. Les zones à enjeux proposées sont les suivantes :

- Un couloir d'1km de protection de chaque côté de l'Iton et de l'Eure
- 200m autour des 33 mares restaurées
- Périmètre du B.A.C. Iton

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions ou tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération, y compris les éventuels avenants.

41 - Bassin Versant de la Vallée de l'Eure – Maîtrise du ruissellement - Déclaration de projet sur l'intérêt général et l'utilité publique des travaux sur les communes de REUILLY et SAINT VIGOR

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Bassin versant de la Vallée de l'Eure, maîtrise du ruissellement. Il s'agit d'une déclaration de projet sur l'intérêt général et l'utilité publique des travaux sur les communes de Reuilly et Saint Vigor. Par délibération du 18 décembre 2013, le Bureau communautaire a autorisé le Président a engagé les procédures de demandes d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les aménagements de la première tranche de travaux sur la rive gauche du bassin versant de la Vallée de l'Eure. Le 10 février 2015, le GEA a déposé aux services instructeurs de la Direction départemental des Territoires et de la Mer et de la Préfecture les dossiers relatifs à ces procédures réglementaires pour les projets d'ouvrage sur les communes de Reuilly et Saint Vigor. Le 7 octobre 2015, M. le Préfet a pris un arrêté relatif à l'ouverture d'une enquête. Le 7 décembre 2015, le commissaire-enquêteur a remis au GEA le procès-verbal des observations recueillies, auxquelles le GEA a répondu le 18 décembre par l'élaboration d'un mémoire en réponse. Le commissaire enquêteur a transmis ses conclusions le 2 janvier 2016, qui précisent que ces projets d'ouvrages :

- sont compatibles avec le Plan Local d'Urbanisme ;
- vont dans le sens de la prévention du risque inondation ;
- participent à la lutte contre les risques avérés d'inondation ;
- présentent une incidence faible sur l'environnement.

Par ailleurs, le commissaire-enquêteur indique, au titre de la DIG qu'aucune contestation concernant l'intérêt général n'a été émise. En outre, le commissaire-enquêteur indique, au titre de la DUP qu'aucune contestation concernant l'utilité publique n'a été émise. Le commissaire-enquêteur donne donc un avis favorable. Toutefois, lorsqu'au regard de l'article L.123-1 du Code de l'Environnement la réalisation du projet rend nécessaire l'expropriation d'immeubles ou de droits réels immobiliers, la déclaration de projet prévue à l'article L126-1 du Code de l'Expropriation ne peut avoir lieu qu'après délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale intéressée sur l'intérêt général du projet, à savoir le GEA. Il est donc simplement demandé de lancer une procédure d'expropriation, si cela s'avère nécessaire, dans le cas d'un refus de vente de la part des propriétaires des parcelles concernées ayant fait l'objet de l'enquête parcellaire sur la commune de Saint Vigor.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CONFIRME** son intérêt pour le projet de création d'ouvrages de maîtrise des ruissellements et de lutte contre les inondations sur le bassin versant de la Vallée de l'Eure sur les communes de

REUILLY et SAINT VIGOR en vue de la prise d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique, au regard des motifs suivants :

- *maîtriser les ruissellements de plaines agricoles qui traversent des zones urbanisées de hameaux sur les communes de REUILLY et SAINT VIGOR ;*
- *lutter contre les problèmes d'inondation par ruissellements à l'échelle des sous bassins versants aménagés,*
- *réduire les débits et volumes ruisselés à l'échelle du bassin versant de la Vallée de l'Eure,*
- *protéger les biens et les personnes contre le risque d'inondation par ruissellement.*

*et **DECIDE** de lancer une procédure d'expropriation, si cela s'avère nécessaire, dans le cas d'un refus de vente de la part des propriétaires des parcelles concernées ayant fait l'objet de l'enquête parcellaire sur la commune de SAINT VIGOR.*

42 - Évreux – Sinistre Côte Henri Monduit - Renouvellement des réseaux et branchements - Demande de subventions - Demande de démarrage anticipé des travaux (juin 2016)

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il concerne le sinistre de la Côte Henri Monduit. Les réseaux du GEA ont été mis en cause dans le sinistre qui a touché trois immeubles de la Côte Henri Monduit à Évreux, sinistre qui a nécessité la prise d'un arrêté de péril imminent, suite à l'avis de l'expert du Tribunal administratif de Rouen du 23 février 2016 ; il convient donc de réaliser en urgence les travaux de renouvellement desdits réseaux et branchements d'eau et d'assainissement. Les coûts relatifs aux réseaux et branchements d'assainissement « eaux usées » sont estimés à 350 000 € par le maître d'œuvre Merlin à un stade encore précoce de nos études, et sont réputés éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et éventuellement à celles du Conseil départemental de l'Eure. Les travaux concernent par ailleurs les autres réseaux humides, avec les estimations suivantes :

- réseau d'eau potable : 300 000 €
- réseau d'eaux pluviales : 400 000 €.

Au regard du court délai dédié aux études de conception de l'imminence du démarrage des travaux, une demande de dérogation pour anticiper ces derniers avant l'accord de subvention éventuel s'avère nécessaire. Pour rappel, ces subventions sont susceptibles de s'élever à 30% du montant des travaux d'assainissement, soit environ 105 000 €. Il est donc demandé au Conseil communautaire de bien vouloir décider l'engagement en urgence des travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement de la Côte Henri Monduit et solliciter auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental les subventions auxquelles le GEA peut prétendre.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. De Langhe.

M. Christian DE LANGHE

Je suppose que ces travaux vont durer un certain temps dans la Côte Henri Monduit et qu'une déviation sera sûrement mise en place par la rue du Val Iton. Quand on connaît la desserte du plateau nord, la fameuse VC4, qui sera peut-être un jour refaite d'ailleurs, il y aura énormément de circulation automobile, et je pense que nous aurons un gros problème de bouchons au Faubourg Saint-Léger. Y a-t-il quelque chose de prévu en parallèle pour essayer de limiter ces désagréments ?

M. Guy LEFRAND

La construction du funiculaire, mais il n'est pas encore prêt. Sérieusement, il s'agit d'une rue et même d'une route majeure pour se rendre sur Saint-Michel, les autres accès étant effectivement soit la rue du Val Iton, que les anciens connaissent sous le nom de « la côte des ordures », soit « la 13 », en remontant par l'autre côté. Ce seront les deux choix qui seront empruntés pendant la durée des travaux, qui est estimée à environ 6 mois. La question s'est posée de faire ces travaux en deux fois et non en une seule fois, pour essayer d'en limiter l'impact, en ne travaillant que l'été. Nous avons pris la décision de les faire en une seule fois, à la demande des habitants de Saint-Michel et des riverains que nous avons contactés. Les travaux se dérouleront donc de cet été jusqu'à décembre 2016. Les travaux auront lieu depuis le virage jusqu'à la rue David, et se feront par phasages, non pas gauche-droite, mais avec des montées progressives, c'est-à-dire que la rue sera coupée pendant six mois. Nous n'avons pas le choix, nous ne pouvons pas faire autrement. Cette rue ne tient plus, il faut absolument faire les travaux. Et en les faisant par phasages successifs, cela permettra malgré tout aux riverains d'accéder à leur domicile, car il n'y aura pas

de trou complet. Cela paraît évident mais encore faut-il le faire. C'est comme cela que nous allons travailler.

Nous avons évidemment différé les travaux du Faubourg Saint-Léger, dont le giratoire était prévu à cette date-là, de manière à limiter au maximum l'impact, et comme nous l'avons vu, nous allons dévier les bus. Nous n'avons pas le choix, cette route ne tient plus. Il y a déjà trois maisons dont nous avons été obligés d'évacuer les habitants, et d'autres maisons sur lesquelles nous travaillons à faire des diagnostics très précis, notamment pour nous assurer que les travaux ne les dégradent pas. C'est un risque. Un constat d'huissier est en cours, et un autre sera fait juste après les travaux, avec des expertises, pour bien vérifier l'absence de dégradations supplémentaires liées aux travaux. Nous allons par ailleurs faire les travaux de manière particulière, ils seront un peu plus longs, mais pour éviter les dégradations. Par exemple, nous allons éviter le compactage mécanique en utilisant des matériaux auto-compactants. Le procédé est plus long et plus cher, mais il permet d'avoir un meilleur rendu, plus solide, et surtout d'éviter d'avoir des risques pour les riverains, puisque nous sommes sur une zone à grand risque. Aujourd'hui nous n'avons pas d'autre choix que de réaliser ces travaux selon cette configuration, le Val Iton et l'A13, les deux se retrouvant. Je pense qu'effectivement cela sera compliqué mais aujourd'hui je ne sais pas faire autrement.

Mme Françoise CANEL

Le Val Iton et la13 se retrouveront sur Gauville.

M. Guy LEFRAND

Ce sera l'occasion de visiter ce charmant village.

Mme Françoise CANEL

Je vais pendre mon drapeau. Chacun son tour.

M. Guy LEFRAND

Voilà ! C'est cela. M. Gilles.

M. Hervé GILLES

Je vais essayer d'être clair. Vous savez le métier que j'exerce.

M. Guy LEFRAND

Tout le monde ne le sait peut-être pas.

M. Hervé GILLES

Je suis expert en construction pour les compagnies d'assurances. Cela peut aider. Il ne faut pas hésiter à venir me voir si vous avez besoin.

M. Guy LEFRAND

Nous ne choisissons pas les experts, ce choix est du ressort de la compagnie d'assurances.

M. Hervé GILLES

Je sais. À combien se monte le coût total de l'estimation des travaux pour la collectivité ?

M. Guy LEFRAND

Réseaux et voirie, tout compris, 2 M€. À la louche, car comme cela a été dit, nous ne le savons pas encore précisément.

M. Hervé GILLES

Je pense que vos experts ont dû vous poser la question : la totalité des travaux est-elle à la charge de la collectivité ou cette rupture de canalisation n'a-t-elle pas occasionné une défectuosité des matériaux, du sol, qui peut éventuellement être pris en charge par la compagnie d'assurances ? Il y a certes le fait dommageable, c'est-à-dire l'évènement qui cause tous ces désordres techniques, mais je ne pense pas que la totalité des travaux soit imputable à la collectivité du fait de cet accident sur cette canalisation. Ma question est simple, ce n'est pas forcément à la collectivité d'assumer le coût total de ces travaux.

M. Guy LEFRAND

C'est bien pour cela que nous vous proposons cette délibération, pour demander le maximum de subventions possible.

M. Hervé GILLES

Cette somme impacte notre budget, au détriment d'autres travaux qui étaient envisageables.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'une route majeure pour l'agglomération.

M. Hervé GILLES

Oui, je suis bien d'accord, mais je me permets tout de même de poser la question parce qu'elle me turlupine depuis huit jours. Ma question est donc celle-ci : va-t-il y avoir une diminution des travaux sur nos collectivités de l'impact de ce coût de réparation de la Côte Henri Monduit ?

M. Guy LEFRAND

Une bonne partie a été prise dans le cadre du programme annuel de voirie, donc par redistribution d'autres travaux, et une autre partie devrait être prise dans le cadre du budget supplémentaire.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est ce que j'allais dire. Nous avons une bonne nouvelle, le Compte Administratif qui vous sera présenté est très bon cette année – ce qui est tant mieux. Il n'y aura pratiquement pas de budget supplémentaire, tout peut partir dans ce budget supplémentaire pour la Côte Henri Monduit. Il y aura aussi, bien sûr, un impact en matière d'assurances. Nous sommes en train de nous battre avec l'assurance, mais forcément nous aurons un coût supplémentaire sur les cotisations d'assurances l'année prochaine.

M. Guy LEFRAND

Qui ne sera pas neutre. Merci. M. James, très en verve ce soir.

M. Jean-Claude JAMES

Puisque nous parlons des voiries en particulier, je suis très intéressé avec la VC4. Ce n'est peut-être pas le moment d'en parler, mais des bruits de couloirs m'ont rapporté que la VC4 serait reportée ultérieurement.

M. Guy LEFRAND

M. Molina étant absent ce soir pour des raisons personnelles, je ne peux pas vous répondre, mais nous vous dirons cela. Encore une fois, aujourd'hui, l'objectif est de travailler dans le cadre du budget supplémentaire. Aucune décision particulière n'est prise pour reporter tel ou tel dossier qui aurait été validé. Je ne peux pas être plus clair.

M. Jean-Claude JAMES

Je le sais bien, je vous remercie, mais il y a tout de même une antériorité là-dessus, avec ce report d'année en année, nous arrivons à la trentième année de report de voirie.

M. Guy LEFRAND

Je ne suis pas président de l'Agglomération depuis 30 ans.

M. Jean-Claude JAMES

Non, vous êtes président depuis deux ans. Ce n'est pas un reproche, au contraire. Je vous le dis parce que c'est tout de même embêtant et que je voudrais bien savoir ce qu'il en est, car cela me pose des problèmes.

M. Guy LEFRAND

Nous vous le dirons. Michel Molina se fera un plaisir de vous répondre dès qu'il pourra être de nouveau présent, mais, je le répète, l'objectif est de prendre le maximum sinon la totalité sur le budget supplémentaire, donc évitons de nous faire peur quand cela n'est pas nécessaire. Encore une fois, il ne s'agit pas de faire plaisir à Évreux sur une petite rue que nous aurions choisi de faire en plus, il s'agit d'une voie majeure pour les communes de l'agglomération, et nous n'avons pas le choix, de toute façon il faut faire les travaux, et les faire en urgence en l'occurrence. N'oubliez pas, et je ne peux que le répéter pour la troisième fois en trente secondes, que l'objectif soit de vous enlever des voiries qui étaient prévues, l'objectif est de passer ces travaux sur le budget supplémentaire, et sinon de couper une partie sur le budget d'Évreux. Je ne peux pas vous le dire autrement, je peux vous le dire quatre fois, mais la réponse sera toujours la même. Évitez de nous faire peur quand ce n'est pas nécessaire et acceptons le fait que nous n'avons pas d'autre choix. Nous n'allons pas attendre que toutes les maisons soient effondrées dans cette rue pour nous décider à faire quelque chose. Faites confiance à Michel Molina et à ses services, et aux services de Bruno Groizeleau au niveau des finances, pour tenir l'ensemble de nos engagements.

M. Jean-Claude JAMES

Merci.

M. Guy LEFRAND

Et ce sera au procès-verbal. Ainsi vous pourrez me l'opposer si besoin est. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** l'engagement en urgence, des travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement de la côte Henri Monduit à Evreux et **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre pour les travaux d'assainissement « eaux usées », ainsi qu'une dérogation pour débiter ces travaux avant l'accord définitif de subvention au regard de l'urgence.*

43 - Évreux - Boulevard du Jardin l'Évêque, rue David, rue des Tisserands, rue des Lombards - Travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement - Demande de subventions - Demande de démarrage anticipé des travaux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit là aussi de demande de subventions et de démarrage de travaux anticipé, boulevard du Jardin l'Évêque, rue David, rue des Tisserands, rue des Lombards. Conformément aux engagements pris auprès de la Préfecture de l'Eure et en cohérence avec les conclusions du schéma directeur d'assainissement communautaire, il est prévu le renforcement de 1 130 mètres linéaires de réseau d'assainissement des eaux usées, avec le remplacement de 150 branchements d'eau potable contenant du plomb, le renouvellement de 700 mètres linéaires de conduites d'eau potable et de 300 mètres linéaires de conduites d'eaux pluviales. De la même façon, nous sommes susceptibles de bénéficier de 30% du montant des travaux d'assainissement des eaux usées. Il est demandé l'engagement des travaux de renouvellement de ces réseaux et de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental toutes les subventions auxquelles le GEA pourrait avoir droit.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** l'engagement des travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement du Boulevard du Jardin l'Évêque, des rues David – Tisserands – Lombards et **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre pour les travaux d'assainissement « eaux usées », ainsi qu'une éventuelle dérogation pour anticiper l'engagement des travaux avant l'accord définitif de subvention.*

44 - Participation des communes aux travaux de trottoirs – Abrogation

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, est un dossier un peu important. Vous l'attendiez, nous le mettons en place. Le 30 juin 2010, nos prédécesseurs avaient mis en place une participation des communes de 50% pour la réalisation des travaux de trottoirs, craignant une inflation des demandes de voirie. Aujourd'hui, nous faisons ensemble – avec le Bureau communautaire et vous – le constat que de trop nombreuses communes rencontrent des difficultés financières. Nous ne souhaitons pas empêcher les communes de faire des réalisations en matière de voirie, qui sont l'une des demandes majeures de nos concitoyens, nous vous proposons donc de supprimer cette participation des communes de 50% sur les travaux de trottoirs. Tout sera réalisé et financé par l'Agglomération. Je précise, à la demande notamment de Michel Molina, que la commission Voirie sera évidemment vigilante : elle veillera à ce que nous ne revenions pas à des difficultés qui avaient pu exister auparavant et qui avaient amené à cette prise de décision précédente. Il faudra notamment bien différencier, comme le dirait M. Molina, « trottoir et trottoir » : le trottoir entre deux fermes n'est pas forcément le même trottoir qu'entre la mairie et l'église. Je reprends ses termes, car je les trouve assez imagés et suffisamment clairs. Il faudra donc se comporter les uns et les autres de manière très mature, de manière à rester raisonnable dans les demandes et de manière à ce que nous ne soyons pas obligés de redemander une participation aux communes. Je crois qu'il s'agit d'une avancée majeure. Il ne suffit pas de dire que l'Agglomération souhaite accompagner les communes, il faut le prouver, et nous le prouvons une fois de plus ce soir, en faisant en sorte que les communes qui sont le plus souvent en grandes difficultés financières puissent être accompagnées par l'Agglomération. Tel est notre rôle. Et je suis heureux de vous présenter cette participation, même si Michel Molina aurait été heureux de la présenter lui-même. En dehors des centres-bourgs, l'un des sujets majeurs sera évidemment l'utilisation de trottoirs enherbés, qui correspondent à des demandes fréquentes et qui permettront de limiter le coût, de manière à ce que le maximum d'entre nous puissions avoir le droit de réaliser ce que nos concitoyens nous demandent. M. Nogarède ronchonne sur les trottoirs.

M. Alain NOGARÈDE

Non, non. Nous développons les trottoirs dans l'agglomération.

M. Guy LEFRAND

Cette demande émane de nos habitants, et je crois que nous sommes là aussi pour répondre aux demandes de nos habitants.

M. Marquais.

M. Raynal MARQUAIS

Notre village est traversé par une route départementale de bout en bout, et le problème est que les trottoirs ne sont pas réalisés. Qui pourrait aujourd'hui nous proposer des subventions pour créer ces trottoirs car l'Agglomération ne va pas le faire ?

M. Guy LEFRAND

Nous faisons déjà beaucoup, nous n'allons pas payer en plus pour une départementale. La route relève du Département, le trottoir de la commune. Il faut peut-être solliciter votre Conseiller départemental pour qu'il intervienne auprès du Département.

M. Raynal MARQUAIS

Il y aura toujours une participation de la commune.

M. Guy LEFRAND

Nous ne sommes pas compétents sur ces voiries.

M. Raynal MARQUAIS

Je le sais bien.

M. Guy LEFRAND

Un effort important est déjà fait. Malheureusement, certaines communes ont des routes départementales, longues et importantes, mais nous ne pouvons pas les prendre en charge.

M. Raynal MARQUAIS

Nous, communes, ne pouvons pas financer ces voiries-là.

M. Guy LEFRAND

Il y a des fonds de concours possibles. Nous sommes en train de réviser le règlement intérieur des fonds de concours. Que ceux qui participent ou vont participer à ce groupe de travail lancent ce sujet. Peut-être que la majorité des maires souhaiteront que nous intervenions sur les fonds de concours dans ce cadre-là. Encore une fois, c'est vous qui décidez. Nous avons ce groupe de travail qui s'est mis en place sur la révision du règlement intérieur, profitez-en : si vous le souhaitez, ce sujet pourra être mis à l'ordre du jour. Un choix sera fait ensuite, ce sera oui ou ce sera non, sachant que les fonds de concours ont une enveloppe globale qui n'est pas extensible à volonté. Mais si tel est le choix des Conseillers communautaires et des maires, cela peut tout à fait être mis en place. Toutefois, je le répète, nous ne pouvons pas tout payer à la place des autres. On ne peut pas nous demander de financer en plus ce qui est du ressort du Département. Nous finançons déjà ce qui est du ressort des communes aujourd'hui. Ce qui m'intéresse c'est d'accompagner les communes avant d'accompagner le Département.

M. Raynal MARQUAIS

Nous avons la chance d'être traversé par la départementale aussi.

M. Guy LEFRAND

Je vous ouvre une possibilité, j'essaie, à vous ensuite de la saisir ou de ne pas la saisir. M. De Langhe.

M. Christian DE LANGHE

Je voulais répondre à M. Nogarède. Les trottoirs dans nos communes rurales sont plus utilisées pour faire de l'assainissement en traverse, ce ne sont pas des trottoirs sur lesquels on se ballade, ce qui pose problème. J'ai aussi une réflexion qui me vient à l'instant. Au 1^{er} janvier, la Communauté d'Agglomération va grossir énormément en nombre de communes. Je ne sais pas comment se comportent les autres communes dans la Communauté de Communes de Saint-André, mais nous risquons d'avoir une explosion de demandes pour ces trottoirs.

M. Guy LEFRAND

Ce sera au Conseil communautaire de le gérer. Nous sommes matures, nous sommes grands, nous nous autogérons. J'ai une tendance désagréable : je fais confiance aux élus. Je sais que ce n'est pas le cas de tout le monde, mais pour ma part je leur fais confiance. M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Je voulais répondre à Raynal Marquais. Sur les créations de trottoirs sur les départementales, ce sont les opérations d'assainissement en traverse, et en fait le Département paie la totalité du tapis et prend en charge une partie des bordures. L'Agglomération participe aussi à un pourcentage. Je crois que le Département prend 40% des bordures et l'Agglomération 35% des 60% restant. Donc il y a tout de même une aide de l'Agglomération. Et pour répondre à Christian De Langhe, nous avons comme vous une départementale qui traverse l'intégralité du village, et j'ai créé des trottoirs sur cette route qui n'a de départementale que le nom, au regard de son état. Je voulais créer un trottoir pour que les enfants puissent aller aux abris-bus en toute sécurité, sans marcher soit dans la boue et la terre l'hiver, soit sur la route, très dangereuse du fait de son étroitesse. La création de ces trottoirs relève donc aussi d'une question de sécurité pour les enfants.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. M. Veyri s'abstient. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ABROGE** (moins une abstention) la délibération n°47 du 30 juin 2010, à compter de la mise en œuvre du Budget Primitif 2016 supprimant ainsi la participation financière des communes aux travaux de trottoirs réalisés sur leur territoire

45 - Aménagement de la place Sepmanville et de ses abords - Délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il concerne l'aménagement de la place Sepmanville et de ses abords, et la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville d'Évreux. L'aménagement de cette place participe au projet de développement urbain, touristique et commercial du centre-ville d'Évreux et du cœur de l'agglomération. Ce projet mobilise la compétence voirie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), et assainissement du GEA et les compétences de la Ville d'Évreux pour les autres aménagements d'espaces publics. Après réception des travaux, ces espaces seront entretenus conformément à la répartition des compétences de la Ville et du GEA. Considérant l'importance du projet, source de redynamisation du cœur d'agglomération pour la Ville d'Évreux et le GEA, et la nécessité de coordonner les interventions et d'optimiser les investissements publics, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir autoriser M. le 1^{er} Vice-président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, les avenants, les actes à intervenir avec la Ville d'Évreux dans le cadre de l'opération de l'aménagement de la place Sepmanville et de ses abords.

M. Guy LEFRAND

Je n'aurais pas dit mieux. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-président à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la ville d'Evreux, les avenants, et tout acte à intervenir avec la ville d'Evreux dans le cadre de l'opération de l'aménagement de la place Sepmanville et ses abords.

46 - État des acquisitions et des cessions réalisées en 2015 par le Grand Évreux Agglomération

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit de l'état des acquisitions et des cessions de l'année 2015. Le montant total des acquisitions se monte à 691 149,35 €. Le montant total des cessions se monte à 561 684,51 €. Le détail de ces opérations vous est donné au dos de la délibération, je ne reviens pas dessus sauf si vous me posez des questions.

M. Guy LEFRAND

Dit ainsi nous n'allons pas oser. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PREND** acte du bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2015 par le GEA

47 - LA MUSSE – Fondation hospitalière « La Renaissance Sanitaire » – Saint-Sébastien-de-Morsent - Construction d'une maison d'accueil spécialisée - Garantie d'emprunt communautaire à hauteur de 50% : 825 000 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous sommes sollicités par la fondation hospitalière « La Renaissance Sanitaire » pour la construction d'une maison d'accueil spécialisée (MAS), qui accueillera 12 personnes cérébrolésées. La Musse va notamment contracter un emprunt de 1,65 M€ et nous demande une garantie à hauteur de 50%. Elle a également sollicité la commune de Saint-Sébastien et le Département. Cette garantie lui permettra d'avoir un emprunt à un taux minoré. Quelques renseignements sur la Musse pour vous rassurer.

La Musse emploie environ 600 salariés et a presque autant de lits. Elle est aussi un institut de formation, qui compte environ 150 étudiants maintenant. Financièrement, elle dispose de 7 M€ de fonds propres ; son autofinancement brut s'établit à 2 M€ par an ; et son endettement est, avant ce prêt, de seulement 1,2 M€.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Maragliano.

Mme Francine MARAGLIANO

Je souhaitais compléter les propos de M.Groizeleau. Il s'agit vraiment d'une maison d'accueil spécialisée pour 12 personnes en grande dépendance, bien souvent à la suite d'un accident sur la voie publique. Avant même que la maison d'accueil spécialisée soit terminée (début de l'été), les places sont déjà positionnées. Nous apportons de l'aide aux aidants en soutenant ce projet et créons 12 emplois, donc je trouve qu'il s'agit d'un très beau projet.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ ACCORDE à La Musse une garantie de 50 % du prêt à contracter auprès de la banque Arkéa , destiné au financement d'une maison d'accueil spécialisée qui accueillera 12 personnes cérébrolésées ; la garantie du Grand Évreux Agglomération est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, soit 15 ans, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il n'ense serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Le grand Évreux Agglomération s'engage, sur notification de l'impayé par la banque Arkéa, à se substituer à l'emprunteur dans les meilleurs délais. Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir le paiement des échéances de celui-ci.

48 - Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et du GEA – Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Entre les deux pages, vous avez un petit tableau de bord qui vous donne une information sur toutes les garanties d'emprunt que nous avons actuellement. Ce petit tableau vous sera donné régulièrement. Vous voyez le capital initial au début des emprunts et où nous en sommes actuellement. Le dossier suivant concerne l'Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et du GEA. La Ville d'Évreux et le GEA adhèrent au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2015. Il est toutefois ressorti un manque d'activités de proximité. Aussi, le Bureau du COS a-t-il décidé lors de son assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2015 de se transformer en Amicale du Personnel. Pour ses activités, l'Amicale du Personnel, qui comptait 163 adhérents en 2015, a sollicité le soutien financier de la Ville et du GEA. Nous sommes sollicités pour une subvention à hauteur de 1 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pardon ?

Mme Françoise CANEL

On peut aussi constituer une Amicale du Personnel dans chaque commune pour avoir une subvention.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas la Ville d'Évreux mais le GEA.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est la Ville d'Évreux mais le personnel du GEA.

M. Guy LEFRAND

Mais nous pouvons conseiller à vos anciens collaborateurs de se monter effectivement en association pour vous demander une subvention. Absolument. Voilà une très bonne idée.

Le Conseil communautaire :

☞ OCTROIE une subvention de 1000 € à l'Amicale du Personnel Evreux Ville et GEA au titre de l'Année 2016

49 - Maison de l'Europe – Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'une subvention inscrite au budget 2016 pour la Maison de l'Europe de l'Eure, à hauteur de 3 000 €.

M. Guy LEFRAND

Voilà qui va faire plaisir à Mme Jeanne. M. Camoin a demandé la parole.

M. Emmanuel CAMOIN

Ce n'est pas un dossier pour la Maison de l'Europe mais un dossier pour la Maison de la Commission européenne. Évidemment je voterai contre. Je prends juste un seul exemple : « sensibilisation à la citoyenneté européenne ». Or, il n'y a pas de citoyens européens, il y a des citoyens français, anglais, russes, belges, ce que vous voulez, mais il n'y a pas de citoyens européens. Nous sommes en plein dans la dialectique de la Commission européenne, et je voterai contre.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Fréret.

M. Robin FRÉRET

Je voulais juste rappeler à M. Camoin que la Maison de l'Europe mène des actions extrêmement intéressantes et qu'il y a une citoyenneté européenne, ne vous en déplaît, je vous l'assure, et nous sommes très fiers de soutenir la Maison de l'Europe et d'accompagner tous les jeunes Ébroïcien(ne)s, tous les jeunes du GEA à comprendre l'Europe et à ne pas se laisser flouer par certains discours – je n'ai pas cité votre parti, c'est vous qui le faites – qui parfois sont un peu caricaturaux.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Je voulais juste intervenir sur le contenu de ce qui est proposé par la Maison de l'Europe. La citoyenneté européenne existe juridiquement, M. Camoin, depuis le traité de Maastricht. C'est une question purement juridique. Vous votez ce que vous voulez, mais il y a les lois de la République, et vous êtes citoyen européen de droit. Pour revenir sur le contenu, mais c'est un avis très personnel peut-être, la Maison de l'Europe a besoin d'exister, elle est une structure qui a son utilité, notamment par les temps qui courent, mais les activités qui y sont proposées sont tout de même assez « plan-plan », pardon de le dire ainsi, et franchement un peu vieillottes. Peut-être que pour donner envie d'Europe aux jeunes citoyens européens, il faudrait rendre cela un peu plus sexy. Vu que nous la subventionnons, je pense qu'il faudrait *booster* un peu tout cela, et je compte sur vous, M. le Président, pour faire le nécessaire auprès de Mme Jeanne.

M. Guy LEFRAND

Je suis d'accord avec vous. Merci de le noter. Je ferai un courrier à Mme Jeanne quand je lui enverrai la validation de subvention pour lui faire part des remarques du Conseil que nous pouvons faire nôtres. J'y souscris volontiers. M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous attaquons maintenant les fonds de concours. Commune d'Angerville-la-Campagne : acquisition de deux vidéoprojecteurs.

M. Guy LEFRAND

Pardon, j'ai oublié de faire voter la délibération. Excusez-moi. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Une voix contre. Excusez-moi, j'ai oublié le vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** (moins une voix contre) l'attribution d'une subvention de 3 000 € à la Maison de l'Europe de l'Eure, au titre de son programme d'actions 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

50 – Angerville-la- Campagne - Acquisition de deux vidéoprojecteurs interactifs tactiles pour le groupe scolaire – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Ne vous laissez pas perturber par M. Camoin. Nous attaquons les fonds de concours, ce qui ne devrait pas poser de problèmes.

M. Bruno GROIZELEAU

Commune d'Angerville-la-Campagne : acquisition de deux vidéoprojecteurs. Le coût du projet est de 4 800 €, et nous sommes sollicités pour 2 400 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 400 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs tactiles au groupe scolaire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

51 - Évreux - Rénovation des façades du gymnase Joliot-Curie – Fonds de concours du GEA

M. Bruno GROIZELEAU

Commune d'Évreux : rénovation des façades du gymnase Joliot-Curie. Le coût prévisionnel est de 241 312,04 €, et nous sommes sollicités pour 120 656,02 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 120 656,02 € à la commune d'Évreux pour la rénovation des façades du gymnase Joliot Curie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

52 - Gravigny - Installation d'une climatisation à l'épicerie solidaire – Fonds de concours du GEA

M. Bruno GROIZELEAU

Commune de Gravigny : installation d'une climatisation à l'épicerie solidaire. Le coût est de 5 283 €, et nous sommes sollicités pour 2 641,50 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 641,50 € à la commune de Gravigny pour l'installation d'une climatisation à l'épicerie solidaire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

53 - Guichainville - Création d'un terrain de boule – Fonds de concours du GEA

M. Bruno GROIZELEAU

Commune de Guichainville : création d'un boulodrome. Le coût prévisionnel est 13 024,90 €, et nous sommes sollicités pour 6 512,45 €.

M. Guy LEFRAND

Ils n'ont rien à faire à Guichainville. Même vote ? Même vote.

M. Bruno GROIZELEAU

Je propose que, si nous faisons un prochain concours des élus, il ait lieu à Guichainville.

M. François BIBES

« Tu la pointes ou tu la tires ? »

M. Guy LEFRAND

Je fais les deux.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 512,45 € à la commune de Guichainville pour la création d'un boulodrome et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

54 - La Chapelle du Bois des Faulx – Création d'une aire de bi-cross – Fonds de concours du GEA

M. Bruno GROIZELEAU

Commune de La Chapelle du Bois des Faulx : création d'une aire de bi-cross. Le coût prévisionnel est de 3 414,43 €, et nous sommes sollicités pour 1 707,21 €.

M. Guy LEFRAND

La Chapelle du Bois des Faulx nous demande plein de choses ce soir. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 707,21 € à la commune de la Chapelle-du-bois-des-Faulx pour la création d'aménagements sportifs et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

55 - La Chapelle du Bois des Faulx - Aménagement du carrefour de la Briqueterie – Fonds de concours du GEA

M. Bruno GROIZELEAU

La Chapelle du Bois des Faulx : aménagement du carrefour de la Briqueterie. Le coût prévisionnel est de 5 235 €, et nous sommes sollicités pour 2 617,50 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 617,50 € à la commune de la Chapelle-du-bois-des-Faulx pour l'aménagement du carrefour rue de la Briqueterie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

56 - Le Val David - Achat et installation d'ordinateurs portables à l'école – Fonds de concours du GEA

M. Bruno GROIZELEAU

Commune du Val David : achat et installation d'ordinateurs portables à l'école. Le coût prévisionnel est de 4 321 €, et nous sommes sollicités pour 2 160,50 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 160,50 € à la commune du Val-David pour l'achat et l'installation d'ordinateurs portables à l'école et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

57 - Le Vieil-Évreux - Transformation de 3 caveaux en ossuaires – Fonds de concours du GEA

M. Bruno GROIZELEAU

Commune du Vieil-Évreux : transformation de 3 caveaux en ossuaires.

M. Guy LEFRAND

On ne s'arrête plus.

M. Bruno GROIZELEAU

Le coût prévisionnel est de 5 653 €, et nous sommes sollicités pour 2 826,50 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 826,50 € à la commune du Vieil-Evreux pour la transformation de trois caveaux en ossuaires et habillage de l'ossuaire existant et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

58 – Saint-Sébastien de Morsent - Réhabilitation du Mille Club – Fonds de concours du GEA

M. Bruno GROIZELEAU

Commune de Saint Sébastien de Morsent : réhabilitation de l'ancien Mille Club. Le coût prévisionnel de ce projet est de 340 984,50 €.

M. Guy LEFRAND

Plus cher que les autres.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous sommes sollicités pour 127 261,23 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour lui. Nous avons donc octroyé aujourd'hui 268 782,91 € de fonds de concours.

M. Bruno GROIZELEAU

Comme l'a dit tout à l'heure le Président, un groupe s'est porté volontaire pour la réforme de ces fonds de concours, et nous allons commencer les travaux dans le mois qui va suivre.

M. Guy LEFRAND

Très bien.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 127 261,23 € à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réhabilitation de l'ancien Mille Club et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

59 - Modifications d'Autorisations de programme / Crédits de paiement (AP/CP)

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Bruno GROIZELEAU

Il concerne des modifications d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP). Cela va faire plaisir à l'un d'entre nous, puisque nous avons suivi exactement ce qu'il nous a demandé de faire. Sur le budget Eau, l'AP/CP concernant l'étude du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable a été augmentée de 130 000 € et que nous retrouvons cette somme en 2019. L'AP/CP suivante concernant la protection des captages d'Arnières au budget Eau potable doit être modifiée : nous devons rajouter 749 802,93 €, mais nous l'avons actualisée, c'est-à-dire que vous retrouvez la somme de 233 397,87 € sur l'année 2016 et que les autres années ont été modifiées. Nous n'avons pas tout mis sur l'année 2020, mais nous avons bien lissé jusqu'en 2025 – et non 2050. Vous avez ensuite l'AP/CP sur le budget Assainissement. La fin de l'opération du CTEU est conditionnée par la démolition des anciennes stations d'épuration d'Évreux. Vous retrouvez donc la modification qui était de 202 305,38 € sur l'année 2017. Concernant la protection des captages d'Arnières au budget Assainissement, vous avez une modification de + 1 423 188, 22 €, et vous avez un nouveau rythme puisque nous avons retiré sur l'année 2017 les 6 249 177 € pour avoir seulement 176 710 €, et nous continuons également cette AP/CP jusqu'en 2025.

M. Guy LEFRAND

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci pour ces changements. Je crois que ces AP/CP sont beaucoup plus réalistes que les précédentes, ce qui sera au moins un élément supplémentaire au niveau budgétaire pour pouvoir affiner et essayer de trouver le juste prix de l'eau assainie dans les années qui viennent. Ce qui veut dire qu'à travers cela les services vont compléter et réfléchir pour que nous arrivions à avoir un prix de l'eau assainie le plus juste possible, le moins cher possible, dans l'intérêt des habitants de l'agglomération. J'ai d'ailleurs demandé à M. le Vice-président en charge de l'eau de nous proposer une comparaison entre le prix de l'eau actuel et le prix moyen en France, pour que nous regardions un peu cela, vu la publicité que l'on nous avait faite. Je pense que nous commençons à baisser et que certaines collectivités doivent nous dépasser un peu. Notre objectif est de faire en sorte qu'il y en ait encore plus qui nous dépassent.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** divers ajustements à apporter aux Autorisations de Programme/crédits de paiement du Budget Eau et du Budget assainissement

60 - Monsieur le Trésorier Principal d'Évreux Municipale – Indemnité de conseil au comptable public

M. Guy LEFRAND

Nous saluons tout à l'heure la présence de notre nouveau Trésorier, M. Prouvost-Aubier, mais il est parti, il n'a pas tenu jusqu'au bout, ce qui est dommage, car c'est maintenant que nous allons le payer. M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

M. Prouvost-Aubier nous a quittés.

M. Guy LEFRAND

Pas pour longtemps, ne vous inquiétez pas.

M. Bruno GROIZELEAU

Mais il va bientôt revenir. Nous devons voter ce soir son indemnité de gestion. Comme vous le voyez, le calcul est très savant. Je ne vais pas reprendre ligne par ligne, vous y avez bien regardé, de très près, et cela ne change pas par rapport à l'an dernier. La seule chose que nous pouvons changer est le taux, et je vous propose de le laisser à 100%.

M. Guy LEFRAND

Est-il possible de mettre moins ?

M. Bruno GROIZELEAU

Oui.

M. Guy LEFRAND

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pardon, il y a une abstention. M. De Langhe s'abstient. Merci. M. James veut parler.

M. Bernard BROCHOT

Non, c'est moi.

M. Guy LEFRAND

Encore ?

M. Bernard BROCHOT

Oui, oui.

À la commune de Saint-Germain des Angles, quand nous votons l'indemnité du Trésorier, nous avons un chiffre, nous savons combien nous lui donnons. Là je ne vois pas de chiffre. Il faut prendre la calculette pour le savoir.

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Je crois qu'il s'agit d'un peu plus de 10 000 €, nous devons être proches de 11 000 €.

M. Guy LEFRAND

Ce sont des gens bien payés.

M. Bruno GROIZELEAU

Comme il est parti, nous pouvons le dire.

M. Guy LEFRAND

De ce côté-là, il n'y a pas de soucis.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** (moins une abstention) à Monsieur Thierry PROUVOST-AUBIER, nouveau Trésorier Principal d'Évreux Municipale, 100% du droit aux indemnités de gestion auxquelles ses fonctions ouvrent droit, suivant barème ci-dessous :

- 3 pour mille sur les 7 622.45 premiers euros,
- 2 pour mille sur les 22 867.35 euros suivants,
- 1,5 pour mille sur les 30 489.80 euros suivants,
- 1 pour mille sur les 60 979.61 euros suivants,
- 0,75 pour mille sur les 106 714.31 euros suivants,
- 0,50 pour mille sur les 152 449.02 euros suivants,
- 0,25 pour mille sur les 228 673.53 euros suivants,
- 0,1 pour mille sur toutes les sommes excédant 609 796.07 euros.

Mes chers collègues, le Conseil est terminé, je vous propose de nous retrouver à côté pour une collation bien méritée.

Merci et bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 22.